

Le meilleur remède au chômage

C'est la construction de logements salubres, proclame sir Raymond Unwin

Il nous a été donné d'assister ces jours-ci à une réunion intime en l'honneur de sir Raymond Unwin. Ce qui s'est passé là ne doit pas être rapporté.

Cependant le grand architecte et sociologue anglais s'étant offert à répondre à toutes les questions qui lui seraient posées, l'un des assistants s'est autorisé de cette permission pour lui demander s'il croyait que la construction de maisons salubres est un bon moyen d'enrayer le chômage et si c'est pour cette fin qu'on l'a entreprise en Grande-Bretagne. Et quand sir Raymond eut donné sa réponse, que nous allons rapporter tout à l'heure, son interrogateur lui demanda pour nous l'autorisation de la rapporter, ce qui fut accordé.

Voici en substance ce qu'a répondu le professeur de l'Université Columbia :

— La construction d'habitations à bon marché et la démolition des taudis n'ont pas été entreprises en Angleterre pour combattre le chômage. C'était après la guerre. Il y avait grande disette de logements, grande disette, aussi, de main-d'œuvre. A tel point qu'il fallut, entre le gouvernement, les municipalités et les syndicats ouvriers du bâtiment, une entente pour que ceux-ci pressent la formation d'apprentis.

Mais je n'ai aucune hésitation à dire que, la crise venue, c'est à raison de ce vaste programme de construction que nous y avons plongé moins profondément que les autres pays et que nous en sommes sortis plus vite, car l'Angleterre fut sûrement parmi les premiers pays à revenir à la normale.

Je n'ai, non plus, aucune hésitation à dire que le meilleur remède au chômage, c'est l'exécution d'un vaste programme de construction.

Dans pareille entreprise, tout ou presque tout va à la main-d'œuvre.

Pas ailleurs, de tous les travaux publics ou entrepris avec le concours des gouvernements central ou municipaux, ce sont les moins coûteux et les plus utiles. Une route est utile sans doute. Mais elle n'a jamais fini de coûter quelque chose. Il y a l'entretien qui doit être annuel si on veut qu'elle se maintienne en bon état. Personne ne contestera que le logement de la population ouvrière est plus utile que la construction des routes du point de vue social comme du point de vue hygiénique. Cependant ce genre d'entreprise coûte infiniment moins cher. En mettant les choses au pis, l'Etat ou la municipalité retirera sûrement une fraction des sommes qu'il ou qu'elle a avancées. Il y a même des cas où les prêteurs rentrent entièrement dans leur débours. De plus, il s'agit d'une grande œuvre de salubrité morale et matérielle qui contribue à

la stabilité de l'ordre social, à la suppression des laideurs et à la résorption substantielle du chômage; et on sait tous les maux qui marchent à la suite de celui-ci, dont la démoralisation des masses n'est pas le moindre.

Nous avons rapporté aussi fidèlement que notre mémoire nous le permet — car nous n'avons pas de notes — la thèse de sir Raymond Unwin. Ainsi se trouve justifiée par l'une des plus hautes autorités mondiales la campagne que nous avons conduite ici en faveur du projet du Comité de logement salubre. Nous ne citons pas ce témoignage, cependant, pour accabler ceux qui ont fait la sourde oreille et n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre toute l'utilité de ce projet; ce témoignage, nous l'invoquons uniquement pour que le conseil municipal actuel se rende compte de l'importance qu'il y a pour lui à donner suite aux projets dont il a été saisi.

Le chômage sévit encore chez nous. Les conditions de logement sont aussi très défavorables dans bon nombre de cas. Nous ne sortirions vraiment de la crise, du point de vue économique comme du point de vue social, que lorsque nous aurons entrepris sur une grande échelle l'œuvre de l'assainissement des taudis.

Les gouvernements ressentent contre de semblables entreprises une opposition sourde et parfois même articulée de la part de certaines classes de propriétaires. Mais l'expérience britannique prouve que les propriétaires de maisons habitables n'ont pas eu à souffrir de la suppression des taudis, au contraire. Les immeubles construits pour le logement des occupants des slums sont destinés à loger ceux qui ne seront jamais en état de payer un loyer pour une maison salubre, ou simplement convenable. L'Etat britannique a tenu à l'égard des propriétaires de taudis ce langage: "Il est intolérable dans une société bien ordonnée que des êtres humains vivent dans des logements qui constituent une menace pour leur santé. Procurez-leur vous-mêmes ces maisons. Si vous ne le pouvez pas, parce qu'il est impossible de construire à un tel bon marché que le loyer soit proportionné au salaire qu'ils gagnent, souffrez que l'Etat intervienne, comme il est intervenu pour procurer l'hospitalisation aux accidentés et aux malades qui ne peuvent en faire tous les frais."

C'est du socialisme d'Etat. Mais le socialisme d'Etat est entré dans nos mœurs et est même approuvé par les plus hautes autorités morales. Il n'y a donc pas de raison pour qu'il nous inquiète quand il vise à des réformes où l'intérêt général trouve si clairement sa large part.

Louis DUPIRE

Bloc-notes

La caricature du "Star"

Le Star d'hier publiait une caricature à faire frémir: un loup à la gueule largement ouverte, aux crocs formidables. Les susdits crocs sont étiquetés *Fascism* et *Nazism* et la légende porte: *Les crocs du loup qui fait la maraude et la destruction en Espagne (The Fangs of the Marauding, Ravaging Wolf in Spain)*.

Ainsi les lecteurs sans défiance, ou déjà préjugés, du Star pourront croire que les grands faiseurs de la désolation en Espagne sont le nazisme et le fascisme.

De la Russie des Soviets, dont tant d'observateurs, à commencer par les évêques espagnols, dénoncent la malfaisante intervention, on ne dit rien.

Et, pourtant, les révolutionnaires espagnols eux-mêmes sont les premiers à crier que les Russes sont leurs grands collaborateurs, que, sans eux, leurs efforts seraient à peu près inefficaces.

C'est précisément cette haute et claire affirmation que leur reproche, dans un journal radical français, peu suspect de partialité envers les catholiques, ou envers les fascistes et les nazistes, la *Dépêche* de Toulouse, un correspondant qui vit en Espagne, M. Aubin-Rieu Verneil.

Pourquoi, par exemple, écrit-il, revenir constamment, dans les meetings et dans les journaux, sur l'intervention de la Russie dans la résistance des loyalistes? Est-ce bien prudent, surtout à ces moments-ci?

Dans une grande enveloppe, la Pastonaria le souligne de nouveau: "Je vous assure qu'il n'est pas possible de payer avec tous les trésors du monde l'aide que l'URSS nous a prêté et qu'elle continuera toujours à nous prêter."

Les journaux républicains eux-mêmes "le répètent souvent" à leurs lecteurs. C'est ainsi que "el *Heraldo de Madrid*" écrivait dernièrement:

"C'est une vérité historique que proclament toutes les consciences du monde. La guerre continue en Espagne "grâce à l'URSS, c'est évident. Les grandes démocraties ont fait tout ce qu'elles ont pu pour qu'elle soit terminée, il y a longtemps, en faveur des fascistes. Si elles ont échoué, si elles n'ont pas atteint leur but, c'est grâce à l'héroïsme des Espagnols et à l'aide que la "Russie et le Mexique ont prêtée à la République depuis le début de la guerre", et qu'elles continueront à lui prêter jusqu'au triomphe complet de notre indépendance et de la liberté du monde."

On se demande avec une certaine curiosité quels motifs commandent l'attitude du Star.

En tout cas, il y a là une nouvelle raison de diffuser largement la vérité sur l'Espagne et, particulièrement, de répandre à profusion la lettre des évêques espagnols.

N'y manquons pas!

Avez-vous quelque idée...

Avez-vous quelque idée des misères qu'endureront aux premiers temps de la colonie les habitants de Québec?

Vous imaginez-vous qu'ils furent maintes fois menacés de la disette et qu'en réalité, c'est la disette qui, avant l'arrivée de la flotte de Kirke, réduisit à la capitulation la petite garnison française?

Sur cette partie généralement trop connue de notre première histoire, M. Léo-Paul Desrosiers, qui vient d'achever une revue de nos débuts missionnaires, commencera dans le *Devoir* de demain une étude pleine d'intérêt.

Lisez-la et la signalez à vos amis.

O. H.

Le carnet du grincheux

Une coquette américaine répond aux noms de Mrs. Virginia Overshiner Patterson Stark Barker Gilbert Kahn Cagwell. Elle a droit à chacun de ces patronymes, car elle s'est mariée sept fois. Elle n'use cependant pas de ce droit, car elle a été incapable de se rappeler le nom de son troisième époux quand elle a formulé sa requête en divorce. Il est désigné par le mot *blank-blanc*.

Projet d'un nouveau proverbe: partir comme un boulet blanc sur un objectif rouge.

On a servi à un Lion's Club américain de la chair de lion. Il paraît que dans les cirques les lions en mangent souvent.

Voulez-vous savoir comment un auteur français s'y prend de nos jours pour décrire une élégante française? Lisez: "Au charme blond d'une Lillian Harvey, elle joignait le regard langoureux d'une Janet Gaynor et le corps d'une Garbo". (Conte humoristique par Aimé Julien).

Le Grincheux

Aujourd'hui, en page 2:

Une lettre d'Europe de M. Alcide Ebray, ancien ministre résident de France: GUERRE D'EUROPE ET GUERRE D'ASIE — DE L'ESPAGNE A LA CHINE.

A GENEVE ET A NYON

La conférence des neuf pays et la session de la S. D. N.

Plan franco-britannique pour empêcher les attaques sous-marines en Méditerranée

Une escadre internationale — Les quatre sous-marins de Franco

Genève, 10 (S. P. A.). — La Grande-Bretagne et la France ont présenté à sept pays participant avec elles à la conférence de Nyon un plan pour empêcher les attaques sous-marines dans les grandes voies de la Méditerranée. D'autre part, le Conseil de la Société des Nations a commencé une session — sa 98e — en enregistrant une accusation de piraterie que Valence formule contre l'Italie. La première séance de cette session a eu lieu avant la réunion de la conférence de Nyon, ville qui est à 18 milles de Genève. Elle a été courte.

LE PLAN

Les sept pays auxquels la Grande-Bretagne et la France ont présenté leur plan sont: la Bulgarie, l'Egypte, la Grèce, la Roumanie, la Turquie, l'Union soviétique et la Yougoslavie. Voici l'essentiel du plan: Les pays méditerranéens gardent, cela va de soi, l'entière maîtrise de leurs eaux territoriales. Mais en haute mer, tout sous-marin en plongée sera considéré comme un pirate et traité en conséquence: il n'en sera pas de même du sous-marin naviguant à la surface, sous son pavillon. Les neuf pays participant à la conférence organiseront une escadre internationale pour protéger les pavillons neutres en haute mer. Les navires de l'escadre feront feu sur tout sous-marin "pirate". Des avions et des dirigeables coopéreront avec l'escadre. Les flottes de la Grande-Bretagne et de la France fourniront le gros de l'escadre.

Il est aussi question dans le plan franco-britannique de mesures pour rendre moins cruelle la guerre sous-marine.

Les grandes puissances, y compris l'Italie et l'Allemagne, ont approuvé ces mesures l'année dernière.

On pense que la conférence aura terminé son travail lundi. Il y aura communication à l'Italie et à l'Allemagne du protocole qu'elle adoptera.

LA SECURITE DES NEUTRES

Londres, 10 (S. P. C.). — La Grande-Bretagne et la France soumettront à la conférence de Nyon un projet qui diffère, quant aux moyens, de celui dont il était question avant que l'Italie et l'Allemagne eussent décliné l'invitation de participer à la conférence. Le but du nouveau projet est certes celui de l'ancien: la sécurité des neutres en Méditerranée.

LES QUATRE SOUS-MARINS DE FRANCO

Londres, 10 (S. P. C.). — Dans une communication radiophonique, le général Queipo de Llano, commandant de l'armée blanche opérant dans le sud de l'Espagne, annonce que le généralissime Franco a acheté quatre sous-marins et que ces sous-marins sont postés dans la Méditerranée.

Il paraît que les autorités britanniques se demandent quand le généralissime a acquis ces sous-marins et qui les lui a vendus. S'il les a obtenus d'un signataire de l'accord de non-intervention en Espagne, la vente constitue une infraction à cet accord. On croit que le comité de la non-intervention sera chargé d'enquêter sur le renseignement que vient de donner le général Queipo de Llano.

L'enquête Rowell se met immédiatement au travail

Le président se soumet aux questions des journalistes — Bonne humeur — Les provinces seules seront entendues, en principe — On entendra aussi quelques corps publics — Recommandations

(par Léopold Richer)

Les provinces d'abord

Ottawa, 10. — La commission Rowell, chargée d'étudier les relations financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, tiendra des séances publiques à Ottawa et dans toutes les capitales provinciales. Il est impossible, à l'heure présente, d'annoncer la date de la première séance publique pour l'excellente raison qu'aucune province n'est prête à présenter ses mémoires à la commission. Des journaux ont annoncé que la commission commencerait à siéger au cours du mois de novembre. C'est possible. Mais aussi longtemps que deux ou trois provinces n'auront pas fait savoir à la commission qu'elles sont prêtes à comparaître devant elle, on ne pourra annoncer avec précision la date à laquelle la commission commencera son travail.

Telles sont les principales déclarations que M. N. W. Rowell, juge en chef de la Cour suprême d'Ontario, et président de la commission royale, a faites aux journalistes hier soir au cours d'un interview. M. Rowell a reçu les membres de la tribune de la presse dans ses quartiers au Château Laurier.

M. Rowell

M. Rowell a tout près de 60 ans. Il a pris une part très active dans la politique ontarienne, ayant été pendant plusieurs années leader de l'opposition libérale à la Chambre de Toronto. En 1917 il accepta de devenir le président du conseil des ministres dans le gouvernement de coalition. Jusqu'à la fin du régime Borden il a occupé des postes importants dans la politique fédérale et impériale. Il a remis sa démission comme ministre en même temps que sir Robert Borden et il s'est retiré de la politique le 2 juin 1921.

C'est un homme encore très alerte. Il est grand, très mince, un peu voûté. Il a l'air calme et précis. Derrière le lorgnon, l'oeil est vif. Il s'exprime nettement, sans aucune précipitation, d'une voix faible et légèrement chevrotante. Il a une façon directe de regarder les gens quand il leur adresse la parole, mais il n'appuie pas des yeux. Il promène le regard de l'un à l'autre, pour le fixer ensuite quelque part au plafond. Il répond aux questions avec une circonspection, mais sans jamais les éviter. M. Rowell était accompagné de M. Skelton, secrétaire de la commission, jeune homme brun, massif et silencieux. L'interview a été facile et charmant.

Séances publiques

La plupart des séances de la commission seront publiques. Il se peut toutefois que la commission juge nécessaire de tenir quelques séances à huis clos. La commission aura ses propres avocats et un personnel d'experts qui feront les recherches et les enquêtes requises. Car bien que la commission doive entendre les opinions et recevoir toutes les mémoires des provinces, des villes, des sociétés et des individus qui comparaitront devant elle, elle voudra faire ses propres enquêtes. Il se peut même que, pour des fins spéciales, ces enquêteurs spéciaux soient obligés d'aller à l'étranger. On croit cependant que la commission elle-même ne tiendra ses séances qu'en Canada.

Il y a-t-il eu des critiques dirigées contre le personnel de la commission? a-t-on demandé à M. Rowell.

—Aucune. —La commission aura-t-elle le pouvoir de recommander des changements à la constitution? —Oui, particulièrement en ce qui regarde les relations financières entre les provinces et le fédéral.

Si une province refusait

—Qu'arriverait-il si une province refusait de se présenter devant la commission? —Nous traverserions les ponts, a répondu M. Rowell en souriant. Mais je ne crois pas qu'aucune province refuse de comparaître et de faire connaître ses vues sur les problèmes à l'étude.

—Comment appellerez-vous la commission? —Tout simplement la *Commission d'enquête royale sur les relations fédérales-provinciales*.

—C'est beaucoup trop long, a remarqué l'un de nos confrères. —Peut-être. Alors, pourquoi pas la *commission sur les relations fédérales-provinciales*?

—Encore trop long... —Oh! Je sais que des journaux ont commencé à dire: la *commission Rowell*. Mais il va sans dire que je proteste contre cette appellation, de dire M. Rowell en souriant doucement.

—La commission étudiera-t-elle le problème du tarif douanier? —Oui, sans doute, si les provinces soulèvent la question et présentent des mémoires qui s'y rapportent.

(suite à la page 2)

DEMAIN

Un nouveau portrait politique: M. Deachman — La défense nationale: Un nouvel article de M. Maurice d'Auteuil — La reprise de la chronique musicale de M. Frédéric Pelletier

Outre les articles d'actualité et ses rubriques courantes, le "Devoir" publiera demain un nouveau portrait politique de M. Léopold Richer: M. Robert-Joseph Deachman, et un deuxième article de M. Maurice d'Auteuil, sur la défense nationale. Dans le même numéro, M. Frédéric Pelletier reprendra sa chronique musicale hebdomadaire, et M. Léo-Paul Desrosiers commencera une nouvelle série historique. Dans le même numéro aussi, des études sur les missions d'Afrique et d'Asie, une abondante revue de la presse européenne avec, notamment, un article sur la Renaissance des Corporations et le texte du fameux discours de Mussolini, à Palerme, un article de M. Alvarez Vaillancourt, sur le Commerce canadien, la chronique féminine, la chronique des Cercles des Jeunes Naturalistes, etc., etc.

Dernières nouvelles du pays et de l'étranger.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

Chronique

Pascal perd la brouette

Nous avons tous appris au collège ou au séminaire que le célèbre Blaise Pascal a inventé la brouette. Va-t-il falloir réviser nos connaissances? Il semble bien. Un monsieur Lemoine, de Montclair, en France, signale, au Jour (à Paris) un charmant petit tableau qu'il décrit ainsi:

"La toile représente une scène d'auteur, à la campagne, avec une folle maison devant laquelle s'étend un jardin que l'on est en train de créer. Des jardiniers s'y affairant sous les yeux de leurs maîtres; d'autres personnages passent sur le chemin de terre qui borde le tableau en premier plan. Or, cette peinture présente deux brouettes entièrement semblables à celles employées de nos jours! Elles servent aux mêmes usages — les jardiniers y transportent des plantes, des arbustes destinés au jardin."

"Le paysage est certainement flamand. Son auteur est un de ces petits maîtres anversois, nombreux aux XVIIe et XVIIIe siècles. Son nom? Albert Grimmer (1570-1618). Et Pascal est né en 1633".

Le témoignage apporté par M. Lemoine n'a pas passé inaperçu. M. Robert de Briouze a fait de son côté les suggestions suivantes:

"Rapportons, conseillez-t-il. Selon Larousse, quand on dit que Pascal perfectionna la brouette, il faut entendre la "vinatrette" et non la brouette proprement dite, qui est fort ancienne. La vinatrette était une voiture à deux roues en forme de chaise à porteurs dans laquelle on se faisait traîner par un homme. "Selon Littré, l'inventeur de la vinatrette serait l'abbé de Saint-Martin, surnommé "La Calotte". Mais le même Littré définit la brouette: "Espèce de chaise à porteurs, montée sur deux roues. Les "brouettes furent inventées par un "sieur Dupin en 1669".

"Il est donc bien difficile, conclut M. Robert de Briouze, de savoir la vérité. Pour ma part, je m'en tiendrai à l'enseignement du collège où mes doctes maîtres, les Pères jésuites, successeurs de ceux dont Pascal s'est moqué dans Les Provinciales, affirmaient que celui-ci avait inventé non pas la brouette, mais le braquet, charrette à deux roues, étroite, longue et sans rêbles, qui sert à voiturier les tonneaux."

Le Journal parisien Le Jour a reçu bien d'autres témoignages sur la préexistence de la brouette rapportés à Pascal qui en serait l'inventeur. Il en indique quelques-uns:

"M. Philippe Dumaine nous signale un petit tableau du musée d'Anvers et qui fut présenté à l'exposition d'art flamand de l'Orangerie, à Paris: c'est un petit tableau représentant sainte Barbe avec, au fond, une cathédrale en construction autour de laquelle s'affairaient les ouvriers. L'un de ceux-ci traîne une pierre sur une brouette. Le tableau est de Jean Van Eyck; il est daté de 1437.

En pays neufs

Rivalités de clochers, avant que les clochers n'existent

Val d'Or, né d'hier, aspire déjà à supplanter Amos, comme capitale de l'Abitibi, Rouyn, comme métropole du Nord-Ouest minier — L'exploitation du sous-sol de ce pays ne fait pourtant que commencer — Cinq zones minières dont quatre ont des mines en production — Au nord d'Amos

(Par Emile BENOIST)

XII

Rivalités de clochers avant même que les clochers ne soient construits. Rivalités qui n'en sont pas moins vives.

Dans toutes les régions ou zones minières du nord-ouest de Québec, au nombre de cinq principales à l'heure qu'il est, il n'y a pour ainsi dire qu'un centre urbain, celui des deux villes jumelles de Rouyn et de Noranda, qui soit à peu près aménagé. Et encore, s'il n'y avait pas la ville de Noranda, ville modèle un peu dans le genre de Bourlameque quoique davantage peuplée, Rouyn ne donnerait pas beaucoup l'impression d'une ville organisée. Ses rues par exemple ne sont pas en meilleur état, après dix et même douze ans, car la fondation de Rouyn remonte déjà à 1925, de celles de la ville naissante de Val d'Or. Par beau temps, on y circule dans un nuage de poussière; par temps de pluie, on y patauge dans une boue gluante.

Rouyn et Noranda ont toutefois non seulement leurs églises mais des églises avec clochers. Val d'Or n'a encore qu'un commencement d'église, une crypte solidement établie par exemple et qui servira bientôt de base à une construction de plus d'importance. A peine n'est-ce qu'un commencement d'église, une crypte solidement établie par exemple et qui servira bientôt de base à une construction de plus d'importance. A peine n'est-ce qu'un commencement d'église, une crypte solidement établie par exemple et qui servira bientôt de base à une construction de plus d'importance.

"Dans un manuscrit du XVe siècle de la Bibliothèque nationale, La Vie et les Miracles de Notre-Dame, se trouve une miniature représentant un asile où des religieux soignent des blessés. "Au premier plan, on voit un homme poussant une brouette dans laquelle un blessé est placé, recroquevillé sur lui-même. Ceci semblerait indiquer qu'à cette époque on se servait de la brouette pour le transport des infirmes et des impotents."

"Dans une autre miniature illustrant un Quinte-Curce du XVe siècle, on voit une brouette servant au transport de matériaux de construction."

"L'existence de la brouette est donc manifeste au XVe siècle, et il est probable qu'elle est même antérieure à cette époque."

Légende donc que l'attribution à Pascal de l'invention de la brouette, tel qu'on entend ce véhicule?

Si grande qu'elle soit pour d'autres causes, la gloire du grand homme apparaît diminuée. On lui conteste aujourd'hui la création de la brouette. Ne lui arrachera-t-on pas demain quelque autre mérite plus substantiel? Quand on commence, sait-on où cela finit?...

A. A.

Lettre d'Europe

Guerre d'Europe et guerre d'Asie — De l'Espagne à la Chine

Un an de guerre civile en Espagne — Lente progression des blancs — L'Eglise et les deux partis — L'aspect international — La guerre non déclarée sino-japonaise

Le 27 août 1937. La diplomatie internationale était encore aux prises avec les difficultés résultant de la guerre d'Espagne, lorsque sa tâche s'est vue compliquée par la guerre entre la Chine et le Japon. Lui voilà donc deux guerres sur les bras, mais deux guerres d'un caractère assez particulier.

En Europe, il s'agit toujours d'une guerre mi-civile, mi-internationale. Officiellement, en effet, ce sont les Espagnols qui se battent entre eux, rouges contre blancs. Mais les rouges prétendent, non sans raison, que leurs adversaires blancs sont considérablement renforcés par des contingents allemands et surtout italiens. Un récent communiqué officiel évaluait à 100,000 le nombre des Italiens et à 10,000 celui des Allemands, enrégimentés du côté des blancs. C'est ce qui donnerait à cette guerre, d'après le gouvernement rouge, le caractère d'une guerre internationale et justifierait l'intervention de la Société des Nations. En Italie, on conteste si peu l'intervention des Italiens que la presse de la péninsule vient de célébrer la prise de Santander par les blancs comme un succès aussi bien italien qu'espagnol. Mais on s'en tient toujours à la thèse, — une fiction, disent les rouges, — qu'il s'agit de "volontaires". De cette manière, le gouvernement italien ne se serait rien engagé, et il n'y aurait pas lieu de parler d'une guerre internationale justifiant l'intervention de la Société des Nations.

Voilà pour l'Europe. En Asie, c'est incontestablement d'une guerre internationale qu'il s'agit, entre Japonais et Chinois, mais d'une guerre non déclarée diplomatiquement. C'est en cela que consiste son caractère particulier qui pourra augmenter les difficultés qui en résulteront pour la diplomatie.

D'aucuns considèrent comme un retour à la barbarie l'usage qui s'est établi de faire la guerre sans la déclarer.

La fin du XIXe siècle en avait déjà donné un exemple. La guerre hispano-américaine, qui devait se terminer, pour l'Espagne, par la perte de ses colonies, avait commencé sans déclaration de guerre. On se battait depuis quelque temps déjà, lorsque, du côté américain, on estima opportun de constater qu'il y avait "état de guerre". Il est vrai que, dans ce cas, la situation avait été compliquée par le fait qu'il y avait d'abord eu une guerre civile entre l'Espagne et Cuba, et que les Etats-Unis y avaient été entraînés.

Au XXe siècle, la coutume de la guerre non déclarée tend à s'implanter. La grande guerre russo-japonaise du début du siècle a commencé par l'agression de la flotte japonaise contre la flotte russe à Port-Arthur, alors qu'il n'y avait pas encore de déclaration de guerre. Le conflit sino-japonais de 1932, qui a été une vraie guerre, n'a pas connu de déclaration de guerre. Il en a été de même du conflit italo-éthiopien.

On a fait remarquer que ce retour à l'anarchie internationale était en partie dû à la Société des Nations et au pacte de Locarno, dit aussi pacte Briand-Kellogg. Ce pacte déclarant que la guerre est un "crime", personne ne veut se donner l'apparence de la commettre en la déclarant. D'autre part, le Covenant de la Ligue prévoyant des sanctions contre qui fait la guerre, on espère se donner l'apparence de ne pas la faire en ne la déclarant pas.

Le mois de septembre va être celui des grandes assises, — Conseil et Assemblée générale, — de la Société. Elle devra sans doute s'occuper, entre autres questions importantes, de celle d'Espagne et de celle d'Extrême-Orient. On voudrait pouvoir espérer que l'ère quelque chose pour les résoudre. Mais les gens sans illusions craignent plutôt qu'elle n'en soit encore amoindrie par une nouvelle démonstration de son impuissance.

Avis de décès

MARTINEAU. — A Montréal, le 9 septembre 1937, est décédé à 69 ans, Emma Charbonneau, veuve de Juge P. G. Martineau. Enterrée le lundi 13 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BOISBRIAND. — A Montréal, le 9 septembre 1937, est décédé à 69 ans, Honoré Boisbriand. Enterré le 10 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRADLEY. — A Montréal, le 8, à 62 ans, Joseph Bradley, époux de Georgina Bradley. Enterré le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE. — A Montréal, le 7, à 60 ans, Mme Georges Couture, née Emma Gilbert, en ses noces. Enterrée le 8 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIE. — A Montréal, le 8, à 65 ans, Aquila Marie, épouse de feu Angelina Malara. Enterrée le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND. — A Montréal, le 8, Rosa Henus, épouse de Lorenzo Dandurand. Enterrée le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEBUT. — A Montréal, le 8, à 60 ans, Louis-Philippe Debout, époux de Yvette Boivin. Enterré le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU. — A Montréal, le 8, à 39 ans, Mme Paul-G. Martineau, née Emma Charbonneau. Enterrée le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE. — A Montréal, le 7, à 58 ans, Henri Masse, époux de Blanche Millard. Enterré le 8 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORFAT. — A Montréal, le 8, à 25 ans, Jeanne, fille de Wilfrid Roy et de Bernadette Roy. Enterrée le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRAYNOR. — A Ormstown, Helen-Victoria Traynor, épouse de Stephen Traynor. Enterrée le 9 courant. Le convoi partira du No 286, carré Saint-Louis, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Il y a eu un an, le 18 juillet, que la guerre civile a éclaté en Espagne. Dans les deux camps on s'est livré à des manifestations sur le bon droit de la cause qu'on estime représenter. Quant aux spectateurs, tristes quand il s'agissait d'amis de l'Espagne, ils en ont profité pour établir un bilan de cette première année de guerre civile, aux points de vue militaire et politique.

Au point de vue militaire, les opérations ont marché beaucoup plus lentement qu'on ne s'y était attendu. L'acharnement a été égal de part et d'autre, d'autant plus qu'il était soutenu par deux "mystiques" opposées qui exaltaient les esprits. Mais aujourd'hui, même les partisans des rouges sont obligés de reconnaître que les blancs sont en forte progression. D'après une opinion assez répandue, on doit s'attendre à une victoire définitive du parti du général Franco. La prise de Bilbao, centre du pays basque, et celle, qui date d'hier, de l'important port de Santander, l'ont rendu maître de presque toute la côte nord de l'Espagne. Il ne s'y trouve plus que la région d'Oviédo, dans les Asturies, qui soit encore au pouvoir des rouges. On peut donc dire que Franco est maître de l'Espagne occidentale, de ce qu'on pourrait appeler l'Espagne atlantique. En revanche, l'Espagne orientale, ou méditerranéenne, est encore au pouvoir des rouges, avec Madrid, la capitale, Valence, la capitale provisoire, et l'importante ville de Barcelone, capitale de la Catalogne autonome.

L'attitude de la Catalogne n'a pas cessé d'être un peu énigmatique. Elle ne prend pas une part très active à la défense commune. On se demande si, par esprit particulier, elle se réserve pour se défendre elle-même, quand à son tour elle sera attaquée, ou si, même, elle ne projetait pas de se déclarer indépendante. Cette dernière éventualité compliquerait beaucoup la situation.

Soit dit incidemment, la guerre civile d'Espagne et celle qui vient d'éclater en Extrême-Orient font apparaître un caractère nouveau de la guerre moderne. L'emploi, sur une large échelle, de l'aviation comporte des risques considérables pour les populations non combattantes, à l'intérieur des villes. La guerre, jusqu'ici faite entre militaires, devient en même temps une guerre contre les civils. Cela doit nécessairement avoir pour effet d'incliner les civils vers la paix.

Peut-être est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer ce qui vient de se passer à Santander. Les blancs ne l'ont pas prise par leur seul effort. La population de la ville assiégée s'est soulevée pour en exiger la reddition, apparemment pour ne pas subir plus longtemps les horreurs du siège. Si cet exemple devait être suivi par d'autres villes au pouvoir des rouges, la fin de la guerre pourrait en être hâtée.

Au point de vue politique, la situation, depuis le début de la guerre civile, s'est moins modifiée du côté des blancs que du côté des rouges, ce qui est assez naturel.

Le général Franco étant chef de l'Etat, et en quelque sorte un dictateur, il n'a à compter ni avec les partis, ni avec un parlement, puisqu'il n'y en a pas en Espagne blanche. D'autre part, comme il a, quoique lentement, continuellement progressé au point de vue militaire, il n'avait pas à tenir compte d'un mécontentement qui n'existait pas. Le régime instauré par lui s'est donc maintenu dans le statu quo.

Ce qu'il fera s'il est vainqueur, on ne le discerne pas encore. Il a pris certaines mesures qui pourraient faire croire qu'il est favorable à la Monarchie. Mais il y a aussi des indications en sens contraire. De toute manière, sa politique sera de tendance conservatrice et nationale.

Un point est désormais certain. Il est opposé à l'autonomie et au fédéralisme, et est pour une Espagne une, différant en cela des rouges. En prenant Bilbao, il a mis fin au gouvernement autonome basque, dont le chef s'est enfui à Santander, puis de là en France. S'il prend Barcelone, il mettra fin à l'autonomie de la Catalogne.

Du côté des rouges, la situation s'est au contraire modifiée, parce que le gouvernement avait à compter avec les partis, avec le tronçon de parlement qui lui est resté fidèle, et aussi avec le mécontentement que causaient ses insuccès.

Au début, le gouvernement, présidé par M. Giral, s'appuyait sur une majorité qui comprenait les socialistes, mais il n'y avait aucun socialiste parmi ses membres. En septembre, ce ministère relativement modéré a été remplacé par un ministère extrémiste que présidait M. Largo Caballero, chef des socialistes avancés. Plus récemment, il a été remplacé lui-même par un ministère plus modéré, dont le chef est M. Negrin, qui est essaye de réagir, mais sans grand succès, contre la politique extrémiste de M. Largo Caballero.

En ce qui concerne la question religieuse, à laquelle le régime rouge a donné un caractère si alarmant, le cabinet Negrin fait mine de vouloir innover. Il veut permettre de nouveau l'exercice du culte, mais en privé d'abord, l'ouverture des églises publiques étant remise à plus tard.

Peut-on, de cette tactique nouvelle, attendre quelque chose? On peut en douter, après avoir lu la lettre que l'évêque espagnol a adressée aux évêques de l'univers. D'après lui, le régime lui-même est par essence anticlérical. J'ai fait remarquer, dans des lettres précédentes, que l'Eglise d'Espagne, contrairement à ce qu'avait

fait l'Eglise de France après l'instauration de la République, s'était immédiatement ralliée au nouveau régime, ne demandant qu'à collaborer avec lui. Il n'y avait donc aucun motif de la combattre comme adversaire du régime. Sous le ministère de M. Gil Robles, parlementaire catholique, on put croire que l'entente allait se produire. Mais les élections qui l'éloignèrent du pouvoir y ramènerent les aïeules, et avec elles l'esprit anticlérical qui avait prévalu dès les débuts du régime.

On ne saurait oublier que l'actuel président de la République, M. Azana, a publié, avant qu'il occupât cette haute charge, un article révélateur où il soutenait que l'Espagne n'était plus catholique. On ne saurait donc être surpris que l'Eglise d'Espagne n'espère humainement le salut que du triomphe du général Franco.

Quant au point de vue international, on admet généralement que la politique dite de non-intervention a fait faillite. C'était à prévoir, et les lecteurs du Devoir se souviennent peut-être que j'en avais prévu.

Cette politique consistait, pour tous les Etats, à s'abstenir de prêter assistance aux partis belligères, notamment par des fournitures d'armes et de munitions. En droit strict, cette politique était contraire au droit, car un gouvernement quelconque, — en l'espèce le gouvernement espagnol, — a le droit de se procurer des armes, à l'étranger, soit pour une guerre contre un autre Etat, soit pour combattre un mouvement révolutionnaire. Mais le gouvernement français a fait prévaloir son point de vue, d'après lequel la non-intervention était le moyen d'empêcher que la guerre civile d'Espagne ne dégénérât en guerre internationale. Il fut donc décidé qu'il n'y aurait pas seulement non-intervention, mais contrôle de la non-intervention au moyen d'une surveillance des frontières terrestres et maritimes de l'Espagne.

Telle fut l'origine du comité de non-intervention de Londres, de son sous-comité et de l'appareil de contrôle organisé par lui.

En théorie, cette politique pouvait se concevoir. En pratique, elle devait être illusoire pour cette raison simple: que les Etats censément non intervenants n'étaient en réalité pas neutres vis-à-vis des partis belligères. Selon leur "mystique" ou leurs propres intérêts, ils favorisaient l'un ou l'autre. En fait, le comité de non-intervention a été le champ clos où se sont affrontés les gouvernements rivaux, pro-blancs ou pro-rouges, s'accusant réciproquement de ne pas respecter la non-intervention. Ces complications internationales.

Le contrôle pratiquement cessé par suite de la sécession de l'Allemagne et de l'Italie. La non-intervention subsiste, mais en théorie seulement.

Pour le moment, la principale cause de complications possibles est ce qu'on appelle la "piraterie" en Méditerranée. Des sous-marins et des avions, qui travaillent pour les blancs, ont entrepris de détruire les navires marchands, notamment ceux de Russie, qui ravitaillent les rouges. Le gouvernement de Valence prétend que ces sous-marins et avions sont italiens. Considérant cela comme un acte hostile, il a demandé la convocation anticipée du Conseil de la Société des Nations. Mais, du côté italien, on conteste les affirmations et la thèse de Valence.

Si, d'Europe, nous nous transportons en Extrême-Orient, il ne sera pas difficile de déterminer le caractère de la nouvelle guerre sino-japonaise.

Il serait puéril de discuter la question des responsabilités en ce qui concerne les incidents qui, du côté de Pékin (aujourd'hui Peiping) et de Changhaï, sont censés avoir provoqué l'intervention des Japonais. Il n'y a là que des prétextes.

En réalité, nous nous trouvons en présence d'un nouvel acte de la grande politique japonaise qui consiste à démembrer la Chine. Ce qui se passe aujourd'hui est la suite de ce qui s'est fait en 1932. Alors, la Mandchourie a été détachée de la Chine et érigée en un Etat nouveau, le Mandchoukouo, plus ou moins sous le protectorat du Japon. Maintenant, il s'agit d'en détacher les provinces du Nord pour en faire un nouvel Etat, avec Pékin comme capitale.

Même au point de vue des répétitions militaires, c'est la répétition de ce qui s'est passé en 1932. On se bat au Nord, du côté de Pékin, et à Changhaï, métropole commerciale de la Chine et porte de l'intérieur du pays par la voie du Yang-Tsé-Kiang.

La question est donc, de nouveau, de savoir qui sera le plus fort. Depuis 1932, la Chine a fait des progrès, soit au point de vue de sa cohésion politique, soit au point de vue de sa préparation militaire. On en aperçoit à la résistance qu'elle oppose aux Japonais. Mais on ne peut encore rien affirmer quant à l'issue finale du conflit.

Il ne semble pas que la Chine puisse rien attendre des puissances. Celles-ci ne pensent qu'à défendre leurs propres intérêts du moment. Se coaliser pour faire échec à l'impérialisme japonais, qui les menacera peut-être un jour, est au-dessus de leur énergie.

Quant à la Société des Nations... la Chine doit se souvenir de 1932.

Alcide EBRAÏ

Pèlerinage au calvaire d'Oka

Le pèlerinage traditionnel au Calvaire d'Oka aura lieu mardi prochain, le 14 septembre, en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Les pèlerins sont invités à se rendre à Oka pour 9 heures du matin, afin d'assister à une messe dite spécialement pour eux, en l'église paroissiale.

Vers 10 heures aura lieu le départ pour le calvaire. Le sermon sera donné par M. l'abbé Narcisse Salvi, de Cowansville, voué à l'œuvre des retraites paroissiales dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

En pays neufs

(suite de la 1ère page)

ville de Malartic n'existait même pas à l'état de projet. Autour du premier puits de la Canadian Malartic il n'y avait qu'un tout petit groupe d'ouvriers qui campaient sous la tente ou dans des caanes en billes. Quelque vingt milles plus loin, une ville s'élève aussi autour de la mine d'O'Brien, centre d'une autre région, d'une autre zone dont l'importance ne paraît pas douteuse.

Val d'Or est certes bien situé, au centre de la zone minière du lac de Montigny, pour profiter pleinement de l'exploitation du sous-sol abîmable. Il est moins que certain toutefois qu'il supplante et Rouyn et Amos. Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que les centres qui existent déjà progressent sans se nuire, sans nuire non plus à d'autres centres qui surgiront inévitablement dans tous les coins de ce pays.

Trois zones, à part celle du lac de Montigny, où se trouvent principalement les mines Sisco, Sullivan, Lamaque et Sigma, ont des entreprises minières qui ne sont pas qu'à l'état de prospection mais de production. Ce sont les zones de Rouyn-Noranda, d'O'Brien et de Malartic. Une autre zone est en plein progrès, celle de Pascalis, qui comprend le canton de ce nom et les cantons de Louvicourt, de Tibémont et de Vauquelin, en bordure de la route Senneterre-Rouyn et aussi de la route Senneterre-Mont-Laurier, le long de la partie de cette route dont la construction est en voie. Une mine de cette zone, la Perron Gold Mine, produit déjà en assez grande abondance. D'après le dernier rapport du service provincial des mines, Perron, pour le premier semestre de 1937, a traité 29,671 tonnes de minerai, dont on a extrait 7,380 onces d'or, représentant une valeur de \$258,000. Tout près de cette mine et d'une mine voisine, la Beaufort, propriété d'un groupe de Canadiens français, les mêmes qui contrôlent la Sullivan, un village et une paroisse se sont établis, avec plus de 200 familles. M. l'abbé J.-E. Morency en est le curé. Beaufort ne produit pas encore mais est à la veille de le faire. Tout autour, dans les quatre cantons de cette zone, des entreprises minières sont à l'état de prospection. Des découvertes de haut intérêt auraient été faites, tout récemment, dans le canton Vauquelin.

Au nord d'Amos, dans les cantons de Daiguier, de Béarn, de Duvernay et de Castagner, la prospection va aussi grand train. Zone nouvelle qui s'annonce et que l'on ne prévoyait généralement pas il y a bien peu de mois. Que la zone soit un succès minier et Amos n'aurait plus à redouter que son rang de capitale lui soit enlevé. A noter que cette région du nord d'Amos, négligée jusqu'à présent du point de vue minier, a pourtant été la première à produire du minerai. Il y a déjà longtemps. C'était en 1913. Un vieux citoyen d'Amos, M. Joseph Tremblay, expédia alors, à titre d'essai, tout un wagon de minerai, du sulfure de cuivre, dans une usine du New-Jersey, qui en retira du métal pour une valeur de \$3,000. Il est vrai que c'était surtout du cuivre, très peu d'or. Puis survint la guerre et l'entreprise n'eut pas de suite, jusqu'à ces tout derniers temps.

Comme l'on voit, l'exploitation du sous-sol abîmable n'en est encore qu'à ses débuts. Il peut-être un peu tôt pour que Val d'Or ou un autre centre d'établissement récent se vante de pouvoir prendre le premier rang et de le garder.

Emile BENOIST

L'enquête Rowell...

(Suite de la première page)

Au travail au plus tôt

Le président de la commission a fait sentir que c'était le désir des commissaires — qui consacreront tout leur temps à l'enquête — de procéder avec diligence. Dès que deux ou trois provinces auront fait savoir qu'elles sont prêtes à comparaître, la commission se mettra tout de suite au travail. Quant aux organisations ou sociétés intéressées dans les questions étudiées par la commission, et désireuses de faire entendre leurs opinions, elles pourront s'adresser au secrétaire de la commission, M. Skelton.

L'enquête sera longue

S'il est impossible d'annoncer la date à laquelle la commission commencera à siéger, il est encore bien plus impossible de prévoir à quelle date elle terminera son travail et soumettra son rapport et ses recommandations au gouvernement. (Incidentement, il appartiendra au gouvernement de décider si le rapport de l'enquête sera publié.) Mais il semble déjà avéré que la commission ne pourra pas terminer son travail d'ici la fin de la prochaine session. L'enquête sera longue.

Il est vrai qu'il y a déjà beaucoup de matériaux disponibles: les études faites par les experts de la Banque du Canada et les fonctionnaires du ministère des Finances, ainsi que les statistiques présentées à la dernière conférence fédérale-provinciale. Tout de même il reste tant de travail à accomplir que la commission ne pourra prendre au moins un an à le compléter. C'est du moins l'impression générale qui s'est dégagée de l'interview d'hier.

Leopold RICKÉ

Le Sénat dispense aussi Van Zeeland

Bruxelles, 10 (A.P.). — Le Sénat belge a initié la Chambre des députés hier lorsqu'il a entièrement discuté, par un vote de 121 voix à 6, le premier ministre Paul Van Zeeland des accusations qu'avait portées contre lui le chef rexiste Léon Degrelle.

Le creusage de la rivière des Hurons

Ces travaux amélioreront les terres de nombreux cultivateurs riverains de quatre paroisses

Saint-Hyacinthe, 10. — (D.N.C.) Il est officiellement annoncé que le creusage de la fameuse rivière des Hurons, dans les comtés de Saint-Hyacinthe et de Rouville, sera effectué, et les travaux commenceront dès cette année. Le creusage améliorera les terres de nombreux cultivateurs riverains, dans les paroisses de Saint-Charles-sur-Richelieu, Sainte-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste de Rouville et Saint-Mathias. Il y a cinquante ans au moins que les citoyens de ces divers endroits réclament le creusage de la rivière, qui déborde abondamment chaque printemps, et inonde de nombreux terrains chaque fois qu'il pleut abondamment. On estime que certains cultivateurs récupéreront jusqu'à 60 arpents de terrain, par suite des travaux projetés. Les travaux coûteront quelque \$400,000, et occuperont de nombreuses personnes tant cette année que l'an prochain. Ils doivent commencer incessamment. Le coût en sera défrayé en grande partie par les gouvernements fédéral et provincial. La rivière des Hurons offre ceci de particulier qu'elle coule du nord au sud au lieu du sud au nord, comme les autres rivières de la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Elle prend sa source dans le voisinage de Saint-Charles et traverse successivement les paroisses de Sainte-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias. L'un des hommes qui ont le plus travaillé pour obtenir que les travaux de creusage soient effectués est M. Laurent Barré, député de Rouville à l'Assemblée législative. Il est entendu que la rivière sera creusée sur une profondeur d'environ quinze pieds.

Historie régionale

St-Hyacinthe

Projet de blason

Saint-Hyacinthe, 10 (D.N.C.). — La seconde réunion du comité de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, a eu lieu cette semaine au Séminaire de Saint-Hyacinthe, sous la présidence de M. le chanoine J.-B.-O. Archambault, supérieur de la maison et président actif de la Société. On y a étudié un projet de blason, soumis par M. Ozias Leduc, artiste-peintre, de Saint-Hilaire-sur-Richelieu. M. Leduc a suggéré la devise suivante: *Le passé en son corps glorieux*, cependant que le chanoine a proposé celle-ci: *Colligit spicas, Glorietur*. Aucune décision n'a été prise définitivement, mais M. Leduc a été chargé de continuer son travail sur le blason. Les constitutions de la Société ont aussi été étudiées et approuvées. Le Dr J.-B. Richard, de Saint-Denis-sur-Richelieu, a remis au département des archives divers documents relatifs aux fêtes du centenaire des patriotes de 1837, à Saint-Denis-sur-Richelieu, de même que le programme des fêtes qui se dérouleront dans sa paroisse, en 1913. La prochaine séance du comité de la Société a été fixée au 1er lundi d'octobre. Assistent à la réunion: MM. les chanoines Archambault et P.-A. Saint-Pierre, MM. les abbés Azarie Couillard-Després, curé de Notre-Dame de Soré; Arthur Vézina, L.-N. Raymond et Alfred Lallier, du Séminaire; le Dr Richard, Saint-Denis; M. Ozias Leduc, Saint-Hilaire; MM. J.-E. Paquin, professeur à l'Ecole normale de Saint-Hyacinthe; et Ferrier Chartier, bachelier en musique, aussi de cette ville.

A la Métairie St-Joseph

Saint-Hyacinthe, 10. — (D.N.C.) La Métairie Saint-Joseph, La Providence, qui dirigent les RR. SS. de la Charité de Saint-Hyacinthe, a reçu ces jours derniers quelque 150 apiculteurs de la région, venus pour visiter son rucher et s'enquérir des dernières méthodes d'exploitation rationnelle des abeilles. Plusieurs apiculteurs spécialisés, au service du ministère provincial de l'Agriculture, accompagnaient les visiteurs.

Ds cours et conférences furent données dans la journée, par MM. Louis Bossé, inspecteur de ruchers dans Châteauguay et Huntingdon, sur *La simplification des travaux au rucher*; J.-F. Prud'homme, président de la Société des Producteurs de miel de Québec, sur *l'Installation des paquets d'abeilles*; l'abbé Gérard Bossé, professeur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne, sur *Le développement de l'apiculture dans le bas de Québec*; Léon Traversy, inspecteur de ruchers et apiculteur de Saint-Damase, sur divers sujets intéressant les producteurs de miel; Simon Deschênes, instructeur spécial en apiculture, sur *La Loge américaine*; l'abbé P.-M. Benoit, sur *La Sélection des reines*.

Les résolutions suivantes ont été approuvées: 1. — Il est proposé par M. Emile Nicol, appuyé par M. Oscar Després, tous deux de Saint-Pie de Bagot, qu'une éducation plus suivie soit faite auprès des pomiculteurs, afin de protéger les propriétés de ruchers contre les méfaits des arrosages à contretemps, et que la présente résolution soit envoyée à la Société de Pomologie et au Bureau d'Horticulture de Montréal. Adoptée à l'unanimité.

2. — Il est proposé par M. Horimidas Fontaine, appuyé par l'abbé Gérard Bossé, que, vu le grand succès de la journée apicole de Saint-Hyacinthe, tant au point de vue théorique que pratique, pour notre jeunesse agricole, le ministère de l'Agriculture vote des subsides pour le succès des autres journées apicoles qui pourraient être organisées dans la suite. Adoptée à l'unanimité.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

DOULEURS

MIGRAINES
NEURALGIES
MAUX de DENTS
MAUX de TÊTE
LUMBAGO
RHUMATISME
INSOMNIE

Les cachets

KALMINE

ont soulagé des milliers de personnes aux prises avec la douleur.

RAPIDITE D'ACTION
EFFET PERSISTANT
ECONOMIQUE

Sans ennui pour le cœur et l'estomac.

KALMINE

EN VENTE DANS
TOUTES LES
PHARMACIES.

Concessionnaire exclusif
au Canada

J.-ALFRED OUMET

84, est. rue ST-PAUL - MONTREAL

"Bilan du communisme" (1)

Objet du livre

On a voulu présenter un travail à la fois complet et impartial, accessible à tous, pouvant aussi bien servir d'instrument de travail au spécialiste que donner des indications concrètes et vivantes au simple curieux, lui permettre de comprendre les événements actuels. La documentation va jusqu'à fin mai 1937.

Les auteurs

Le travail a été réalisé en équipe. Chaque auteur possède une connaissance vécue de son sujet. C'est que les chapitres sur la Russie ont été écrits par des Russes ayant pu observer de très près et suivre les événements. On a, d'autre part, évité l'écueil, la juxtaposition de chapitres sans lien entre eux. Toutes les tendances libérales sont représentées. M. Pierre Dominique est rédacteur en chef de la République; M. Raymond Millet, auteur d'ouvrages sur Léon Jouhaux, Doriot, Collette, auteur du livre récemment paru sur Léon Blum, appartenait en 1917 au parti socialiste-révolutionnaire russe; M. Berlène a été fonctionnaire en Russie communiste; M. Jean Aubin se situe à la gauche des communistes.

Présentation de l'ouvrage

Le livre est composé en monotype, caractères Plantin très lisibles. Il comprend 24 pages, format 18 x 27 cm. imprimées en deux colonnes. Le texte, très aéré par de multiples sous-titres, représente l'importance d'un volume de 800 pages du format romain. Ce fait souligne l'extrême modicité du prix, rendu possible par le chiffre élevé du tirage.

Sommaire

Avant-propos. Première partie: *L'idéologie communiste*. — Chapitre unique: Le Marxisme, analyse et critique, par Henry Peyret, 30 pages.

Deuxième partie: *Le communisme en Russie*. — Chapitre I: Le Cadre de l'expérience russe, par Jean Rutard. — Chapitre II: La conquête du Pouvoir par les Communistes, par Marc Vichniac. — Chapitre III: L'Evolution du Communisme depuis la prise du Pouvoir par Marc Vichniac. — Chapitre IV: L'Evolution économique et sociale en U. R. S. S., par Paul Berlène. — Chapitre V: Le Communisme et les Valeurs spirituelles, par Marc Vichniac. — Chapitre VI: La Psychologie de l'individu en Russie Soviétique, par S. Rousselet. — Chapitre VII: Bilan et Enseignement du Communisme en Russie, par Marc Vichniac, 75 pages.

Troisième partie: *Le communisme hors de Russie*. — Chapitre I: Le Komintern, par Alain Buisson. — Chapitre II: L'Activité secrète et l'Organisation de l'Insurrection, par Alain Buisson. — Chapitre III: L'Activité du Komintern dans le monde, sauf la France

— CALENDRIER —

Demain: SAMEDI, 11 SEPTEMBRE 1937
 SS. PROTE et HYACINTHE, martyrs
 Lever du soleil 5 h. 23.
 Coucher du soleil 6 h. 20.
 Lever de la lune 8 h. 32.
 Coucher de la lune 9 h. 41.
 Nouvelle lune, le 6, à 5 h. 23 m. du soir.
 Premier quart, le 12, à 3 h. 57 m. du soir.
 Pleine lune, le 20, à 6 h. 32 m. du matin.
 Dernier quart, le 27, à 6 h. 43 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de "A.B.C." et de la "C.D.N.A."

AVERSES OU ORAGES

MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 72.
 Minimum 52.
 M. : date l'an dernier 70.
 Minimum aujourd'hui 68.
 M. : date l'an dernier 80.
 Maximum 100.
 M. : date l'an dernier 110.
 Chiffres fournis par la maison
 M. B. de Meul

Le plus puissant contre-torpilleur du monde

PARIS, 10. (P.C.-Havas). — Le plus puissant contre-torpilleur du monde va être mis en service dans quelques jours. C'est le "Volta", lancé le 26 novembre 1936, et qui est en voie d'achèvement dans les chantiers navals de Nantes. Etant donné ses nombreuses innovations, le "Volta" sera une des plus belles réussites de construction navale militaire de tous les pays. Sa longueur est de 137 mètres 50, sa largeur de 12 mètres 50. Ce sont là, à peu de chose près, les dimensions des paquebots de la côte africaine occidentale. Son déplacement atteindra 2,930 tonnes et son armement sera constitué par huit canons de 138 millimètres, quatre canons de 37 millimètres contre-avions, quatre mitrailleuses et neuf tubes lance-torpilles. Dès ses premiers essais le "Volta" essaiera de battre le record du monde de vitesse de toutes catégories, et ses ingénieurs sont pleins d'espoir.

En Chine

Des bombardements secouent Changhaï comme un tremblement de terre

Plusieurs habitants de la concession internationale blessés — Quatrième semaine d'hostilités — A peu près les mêmes positions qu'au début

Troupes de communistes chinois

Changhaï, 10. (S.P.A.) — Le feu de batteries et de navires de guerre japonais met en péril des troupes étrangères qui gardent la concession internationale. Plusieurs obus sont tombés sur les ouvrages qu'elles occupent. D'autre part, des projectiles ont blessé plusieurs habitants de la concession. Les autorités militaires japonaises ont exprimé des regrets. L'artillerie chinoise répond à celle des troupes expéditionnaires. Ces bombardements secouent Changhaï un peu comme le ferait un tremblement de terre. C'est surtout à Poutoung que se trouvent les canons chinois. Des contre-torpilleurs et des avions japonais bombardent les positions chinoises de cet endroit-là. Au nord-est de la concession internationale, les Japonais se servent de pièces d'artillerie beaucoup plus puissantes que celles dont ils avaient usé jusqu'à présent, à Changhaï.

Les Japonais ont entrepris de débarquer des renforts et du matériel à la faveur d'un tir de barrage. Ils ont trente transports dans l'estuaire du fleuve Bleu. D'autres transports venant du Japon sont en mer. Il y a maintenant quatre semaines que les hostilités sévissent à Changhaï. Cependant les positions d'aujourd'hui sont à peu près celles du début.

Communistes chinois

Peiping, 10. (S.P.A.) — On tient de sources sûres que de fortes troupes de communistes chinois se préparent à combattre les Japonais dans les provinces de Chensi, de Chensi. Ces troupes ont pour chef un général qui se nomme Mao Tsé Tung. Des étrangers qui ont quitté l'intérieur du pays annoncent qu'ils ont vu de longs trains remplis de matériel de guerre s'avancer à l'ouest de Gengyang. Ce matériel, qui com-

A Soatou

Soatou, Chine, 10. (S.P.A.) — Des avions de bombardement japonais ont fait plusieurs victimes dans les quartiers chinois de cette ville du sud-est de la Chine, aujourd'hui. Pour protéger ses nationaux, le consul de la Grande-Bretagne a demandé à Hong-Kong d'envoyer un contre-torpilleur.

En Espagne

HENDAYE, 10. (S.P.A.) — Le communiqué du généralissimo Franco annonce que les troupes blanches poursuivent leur offensive dans la région de Gijon, pour parachever la libération du nord-ouest de l'Espagne. L'artillerie des troupes blanches de Navarre et de Castille opérant dans le secteur des monts dits "picos de Europa" domine le mont Covadonga, sur lequel se sont retranchés les "gouvernements" asturiens. Le mont Covadonga est à 40 milles à l'est de Gijon. Il y a des troupes blanches au sud et à l'ouest de Gijon.

MM. Edouard Montpetit et Arthur LaRue

QUEBEC, 10. (D.N.C.) — M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, et M. J. Arthur LaRue, C.A., professeur à l'Université Laval de Québec, ont été nommés, hier, membres de la Commission de révision du système des taxes de la province de Québec. Un troisième membre, qui représentera l'élément anglais, sera nommé sous peu.

L'affaire du comité protestant

QUEBEC, 10. (D.N.C.) — Le Dr W. Percival, secrétaire anglais du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, a confirmé ce matin que sept membres du comité protestant avaient été requis de démissionner comme nous le relatons ailleurs. Toutefois, il a été impossible de savoir qui avait donné des ordres dans ce sens.

Interrogé à ce sujet, le premier ministre a dit que le gouvernement n'intervenait pas dans ce domaine. Toutefois, personne n'a pu nous renseigner sur la source des ordres qui ont été donnés.

Québec, 10. (D.N.C.) — Contrairement à ce qu'on laisse entendre dans la Gazette de ce matin, le Dr Percival dit qu'il agissait sur autorisation "d'acted on authority" lorsqu'il a adressé à sept membres du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique des lettres réclamant leur démission.

Le discours de M. Beatty

La situation des provinces des prairies — Immigration trop intensive

Vancouver, 10. — Le président du Pacifique Canadien, sir Edward Beatty, a consacré son allocution d'hier soir au diner annuel de la Canadian Chamber of Commerce à la situation des provinces des prairies. L'épreuve de la sécheresse qui s'est abattue sur les provinces de l'ouest, dit-il, a permis à tout le monde de se rendre compte de l'unité économique du Canada. La récolte de blé de cette année ne laissera pas grand-chose pour l'exportation lorsqu'on aura satisfait aux besoins de la consommation canadienne et la hausse des prix ne saurait compenser la diminution de la production. Il ne faut cependant pas que ce désastre nous fasse renoncer à tout esprit de rétablissement économique: les autres régions du Canada ne cessent d'ajouter à la richesse du pays.

M. Beatty n'admet pas que les provinces des prairies soient incapables de nourrir leur population et qu'elles auraient dû être laissées en friche. Il y a d'autres pays qui ont connu de semblables épreuves et qui les ont surmontées. La région qui est la plus durement éprouvée aujourd'hui a déjà produit des récoltes d'une valeur de \$8,000,000,000 et donné naissance à des villes comme Calgary et Regina.

M. Beatty a défendu sa compagnie contre le reproche d'avoir stimulé la colonisation d'une région qui serait impropre à la culture. Il s'agissait, dit-il, d'empêcher la pénétration politique et économique des Etats-Unis et c'est pour cela que le Pacifique Canadien a construit une ligne dans une région qui ne le tentait pas particulièrement. Il faut bien admettre qu'au début du vingtième siècle, les gouvernements et les entreprises privées ont fait de l'immigration trop intensive et nous souffrons aujourd'hui des conséquences de ces erreurs. M. Beatty n'en est pas moins convaincu pour tout cela que les provinces des prairies sont appelées à un bel avenir et qu'elles peuvent nourrir une population plus forte que celle qu'elles comptent aujourd'hui.

M. Brugère part pour Belgrade

Le ministre de France au Canada, M. Raymond Brugère, s'embarquera demain à bord de l'île de France pour rejoindre son nouveau poste de ministre de France à Belgrade, en Yougoslavie.

Demain aussi s'embarque M. Emile Dewoitine, constructeur d'avions de Toulouse, en France, qui accordera il y a exactement quinze jours une interview au Devoir.

Un sous-marin hispano-russe

Milan, 10. (S.P.A.) — Le Popolo d'Italia, journal de M. Mussolini, attribue à un sous-marin "hispano-russe" la tentative de torpillage dont le contre-torpilleur britannique Havock a été l'objet le 1er, au large de la côte est de l'Espagne.

\$7,039,091,538

Tel était le chiffre de la dette publique du Canada, fédérale, provinciale et municipale, au début de l'année — Dette directe et dette indirecte — L'actif vif et l'actif mort du Dominion

Ottawa, 10. — La dette globale nette directe, et garantie ou indirecte des gouvernements fédéral et provinciaux en 1936 et la dette nette directe des municipalités en 1935, dernière disponible, s'établissent à \$7,039,091,538. La dette nette directe collective des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux s'élève à \$5,535,744,794, et la dette indirecte garantie des gouvernements fédéral et provinciaux s'établit à \$1,503,346,744. Ces chiffres sont publiés par le Bureau fédéral de la statistique.

La dette nette directe du gouvernement fédéral s'élève à \$3,006,100,517, et le passif net direct des gouvernements provinciaux, déduction faite des fonds d'amortissement du capital disponible et des comptes courants et recouverts, s'établit à \$1,084,107,202. Le passif direct de toutes les municipalités canadiennes en 1935, moins les fonds d'amortissement et les placements, est de \$1,445,537,075, ce qui donne une dette directe nette globale de \$5,535,744,794.

La dette garantie ou indirecte du gouvernement fédéral le 31 mars 1936 s'élève à \$1,278,797,542, y compris le principal et l'intérêt garantis sur des obligations de chemin de fer ou autres d'une valeur de \$778,343,114, seul l'intérêt garanti sur des obligations de chemin de fer (\$216,207,142) et d'autres obligations (\$284,247,286). Ces dernières comprennent les avances aux banques (\$89,523,708), les billets du Trésor de la Colombie Britannique et du Manitoba (\$6,520,661), les dépôts aux banques à charte dans la Banque du Canada (\$188,202,917). De plus, il se trouve une somme non spécifiée garantie pour la Winnipeg Grain and Produce Clearing Association Limited. La dette garantie des gouvernements provinciaux pour l'année fiscale 1936 s'élève à \$224,549,202, ce qui porte le total de la dette indirecte garantie à \$1,503,346,744.

L'actif vif du Dominion s'établit à \$426,843,510 et se décompose ainsi qu'il suit: espèces en caisse et en banque, \$20,243,808, compte de l'or en lingots, \$2,236,629, avances aux provinces pour chômage, \$1,583,302, commissions de ports, \$83,152,398, loi fédérale du logement, \$81,583, commission du prêt agricole, \$16,789,808, compte des chemins de fer, \$46,087,498, avances aux gouvernements étrangers, \$30,494,720, prêts d'établissement des soldats sur les terres et colonisation générale, \$43,594,540, le solde entre dans les comptes courants divers.

L'actif mort du Dominion qui s'établit à \$3,006,100,517 comprend ce qui suit: canaux, \$242,855,235, chemins de fer, \$442,910,909, travaux publics divers, \$265,165,018, immeubles et magasins de la milice, \$12,035,421, compte des terres, \$9,895,948, ancienne dette des chemins de fer, \$88,398,829, prêts aux chemins de fer, imprudents, \$655,527,456, Canadian National Steamships (prêts imprudents), \$15,507,970, placements divers et autres comptes imprudents, \$79,621,230, solde du fonds consolidé, \$1,042,806,052, excédent des dépenses sur les recettes, \$151,376,449.

Le passif du gouvernement fédéral se chiffre à \$3,431,944,027, se composant comme il suit: fonds de rachat de la circulation bancaire, \$6,857,952; compte du Bureau de Poste — mandats de poste, bons de poste, etc., \$2,726,925; dépôts des banques d'épargne postales, \$22,047,287; assurance et fonds de retraite, \$150,614,097; fonds de fiducie, \$20,943,718; fonds contingents et spéciaux, \$6,044,865; dette provinciale, \$9,623,817; intérêt dû et en cours, \$1,739,168; dette fondée moins fonds d'amortissement, \$3,211,347,008. L'intérêt annuel payable sur la dette fondée du Dominion est de \$218,598,908.

La dette nette fondée des provinces se répartit comme il suit: Ontario, \$644,112,955; Saskatchewan, \$183,050,318; Québec, \$170,210,482; Colombie Britannique, \$146,852,865; Alberta, \$142,941,031; Manitoba, \$114,753,826; Nouvelle-Ecosse, \$81,151,448; Nouveau Brunswick, \$65,833,449; Ile du Prince-Edouard, \$4,713,168. Le passif direct net total est comme il suit (passif indirect entre parenthèses): Ontario, \$406,038,823 (\$113,068,417); Québec, \$168,130,149 (\$10,229,301); Colombie Britannique, \$138,622,929 (\$48,315,998); Alberta, \$113,549,326 (\$8,554,346); Saskatchewan, \$83,234,570 (\$33,691,987); Nouvelle-Ecosse, \$63,859,489 (\$501,687); Nouveau Brunswick, \$56,765,773 (\$1,760,497); Manitoba, \$48,579,861 (\$7,436,969); Ile du Prince-Edouard, \$5,326,282 (néant).

Les taxis

Le conseil municipal a tenu cet avant-midi un caucus, sous la présidence de M. A. E. Goyette pour entendre les réclamations des propriétaires et chauffeurs de taxis contre le nouveau règlement. On réclame que le chef de police ait juridiction pour déterminer les endroits de stationnement temporaires nécessaires par les fêtes, concours sportifs, etc. D'aucuns veulent que seuls les proprios de taxis aient droit à un permis. Les échevins ont écouté les revendications et discuteront la chose entre eux plus tard.

L'activité naziste aux Etats-Unis

Washington, 19 (A.P.). — En apprenant que le département de la Justice est à mener une enquête sur l'activité des nazis aux Etats-Unis, les sénateurs Burke, démocrate du Nebraska, et Borah, républicain de l'Idaho, ont exprimé l'avis qu'une enquête parlementaire s'impose. Certains journaux, notamment le Times de Chicago, ont publié des nouvelles sensationnelles à l'effet que certaines associations germano-américaines songent à s'emparer du pouvoir par la force, que leurs membres ont juré allégeance à Hitler et que ces groupes possèdent une organisation militaire; les chefs de ces associations ont nié en bloc. Le chef de la Sécurité fédérale, M. J. Edgar Hoover, a déclaré à Portland, Oregon, que le procureur général Cummings avait ordonné une enquête sur les agissements des nazis il y a six semaines et que le travail est déjà commencé.

Nos exportations d'armes et de munitions

Ottawa, 10 (C.P.). — Le ministre canadien du revenu national a autorisé au cours du mois d'août l'exportation d'armes et de munitions d'une valeur totale d'environ \$14,000. On sait que c'est au mois d'août qu'est entré en vigueur l'amendement apporté à la dernière session à la loi des douanes, qui interdit toute expédition d'armes en Espagne afin de sauvegarder la neutralité canadienne et qui exige une licence spéciale toutes les fois qu'il s'agit d'exportation d'armes et de munitions. Les exportations canadiennes de matériel de guerre n'étaient destinées qu'aux pays de l'Empire et se répartissaient comme suit: Angleterre, \$11,898; Australie, \$1,809; Terre-Neuve, \$271.

Pas cette année

Tokio, 10 (C.P.-Havas). — Le premier ministre Fumimaro Konoye a déclaré aujourd'hui qu'il ne croit pas que l'on puisse espérer la fin des hostilités sino-japonaises cette année. Il a ajouté que le budget de l'année fiscale 1938-39 doit tenir compte de cette éventualité.

On apprend que les diplomates italiens sont très actifs à Tokio et on se demande si l'Italie n'adhérerait pas, en dépit de ses dénégations, au pacte anti-communiste germano-japonais. On apprend en même temps que le Japon et la Pologne ont convenu de transformer leurs légations respectives en ambassades.

Changhaï, 10 (C.P.-Havas). — Un officier japonais a affirmé aujourd'hui qu'il avait dissimulé des microbes de choléra dans la ville de Paochan avant de l'abandonner aux troupes japonaises et que le résultat, c'est que 80 soldats japonais ont été atteints de la terrible maladie et que l'on compte vingt décès depuis trois jours. Les Japonais se sont emparés de la ville fortifiée de Paochan après une semaine de combat.

En Ontario

Dans Prescott et Russell

MM. Aurélien Bélanger et Roméo Bégin candidats libéraux — Le Dr L.-P. Beaudoin, candidat conservateur

Ottawa, 10. (D.N.C.) — M. Aurélien Bélanger a été de nouveau choisi comme candidat officiel du parti libéral dans le comté de Prescott à une convention qui a eu lieu hier à Alfred. Trois autres libéraux étaient candidats à la convention, MM. Henri Proulx, Léandre Maisonneuve, et Ovide Labelle. Par contre, à une convention du parti conservateur tenue à Hawkesbury, le Dr L.-P. Beaudoin a été choisi candidat officiel du parti.

Dans le comté de Russell, M. Roméo Bégin a été choisi candidat officiel du parti libéral à une convention qui a eu lieu à Embrun.

L'ouverture des Assises

Ce matin, le juge Wilfrid Lazure a présidé l'ouverture de la Cour du banc du Roi. Mes Yves Sabourin et James Crankshaw, procureurs de la Couronne, ont félicité M. J.-P. Lamarche, le nouveau shérif de sa nomination. Puis, on a procédé au choix du jury.

La cour a été ajournée à lundi, alors que commenceront les procès.

Feu Mme Léonard George

Mme Léonard George, née Letendre (Rachel), est décédée à Albany, New-York, à 23 ans. L'inhumation aura lieu à Albany, demain matin. Lui survivent: son père, Joseph Letendre, de Manchester; son frère, le Frère Isaure, des Frères de la Charité; cinq autres frères et trois sœurs: Adolphe, d'Albany, N.-Y.; Corinne, Mme Cyprien Dion, de Montréal; Conrad, professeur de la sienne aveugle, de Montréal; Urbain Camille, Marcel, Irène, Mme Lucie Fréchette, et Lina, tous de Manchester, N.H.

Le Dr Paquette à Saint-Charles

On apprend ce matin à Montréal que le secrétaire de la province, M. Paquette, dévoilera le dimanche 19 septembre, à Saint-Charles sur Richelieu, le monument des Patriotes. M. Paquette prononcera une allocution.

La cérémonie se déroulera à 3 h., à Saint-Charles, sous le patronage de l'Action patriotique, comme nous le disons ailleurs.

La Revue des Revues, par Alfred Ayotte

Aux postes de Radio-Canada, samedi soir, à 7 h. 30, M. Alfred Ayotte citera, à l'émission de la Revue des Revues, la Revue Bleue, les Dossiers de l'Action Populaire, la Revue Universelle, et autres.

Bataillon de 500 Chinois communistes

Changhaï, 10 (S.P.A.). — Les Japonais affirment que 500 jeunes Chinois communistes combattent à Lohien. Elles forment, disent-ils, un "bataillon de la mort" et sont d'une bravoure insurpassable. Fait prisonnière, l'une d'elles, parait-il, a déclaré que Mme Sun Yat Sen, la veuve du "père de la république chinoise", a fait instruire ce bataillon, afin qu'il donne l'exemple aux troupes régulières.

La Politique

L'assistance aux mères nécessiteuses

La loi sera mise en application d'ici quelques semaines

Québec, 10. (D.N.C.) — La loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses a été sanctionnée le 14 avril dernier au cours de la Session provinciale. Cette loi devait être déjà en vigueur, mais plusieurs problèmes d'importance, qui demandaient une solution immédiate, ont surgi et le gouvernement a été forcé de temporiser.

Nous avons cependant appris hier, après-midi que la loi sera mise en vigueur d'ici la prochaine session, en janvier. Dès son retour de vacances, M. Maurice Duplessis s'occupera de la formation de l'office et de la nomination des commissaires qui seront chargés de l'application de cette loi.

Secrétaires pour la refonte des Statuts

Québec, 10. (D.N.C.) — M. L. J. de La Durantaye, avocat, de Montréal, et M. Jean Blais, avocat, de Québec, ont été nommés, hier, secrétaires conjoints de la Commission de la refonte des Statuts de la province de Québec.

La Commission a été nommée au mois d'août et se compose de Me Auguste Deslèves, C.R., de Grand-Mère, président; Me A. W. Patrick Buchanan, C.R., de Montréal, et M. Gérard Simard, C.R., de Rimouski.

Les commissaires ont déjà commencé à tenir des séances, mais il restait à leur nommer des secrétaires.

Sir Thomas Chapais

Québec, 10. (D.N.C.) — Sir Thomas Chapais, sénateur, ministre sans portefeuille dans le cabinet Duplessis et leader du gouvernement au Conseil législatif, a été nommé, hier, premier ministre intérimaire de la province en l'absence de M. Maurice Duplessis, qui part aujourd'hui pour une quinzaine de jours de vacances.

MM. Bilodeau et Coderre à Baie-Comeau

Québec, 10. (D.N.C.) — M. Joseph Bilodeau, ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, et son chef de cabinet, M. Coderre, partiront dimanche prochain pour Baie-Comeau, où ils assisteront lundi après-midi, à l'assommoir et à l'installation du maire et des membres du Conseil de ville de l'endroit.

Cette cérémonie donnera lieu à de grandes fêtes à Baie-Comeau, la future grande cité industrielle du Bas Saint-Laurent. Le ministre profitera de son passage dans cette localité pour visiter le comté de Charlevoix-Saguenay. Il sera de retour à Québec, au milieu de la semaine prochaine.

M. Bilodeau, procureur général intérimaire

Québec, 19. (D.N.C.) — Le premier ministre part cet après-midi pour son congé. Durant l'absence de M. Duplessis, M. John Bourque administrera le ministère des Terres et Forêts tandis que M. Joseph Bilodeau aura la direction du département du procureur général.

M. S.-A. Baulne

(Au moment d'aller sous presse) Québec, 10. (S.P.C.) — Le bureau du premier ministre confirme la nouvelle de la nomination de M. S.-A. Baulne à la présidence du Syndicat national de l'électricité.

Clinique dentaire

La treizième clinique dentaire annuelle d'automne aura lieu à Montréal sous les auspices du *Montreal Dental Club* le 22 septembre. Elle durera trois jours et se tiendra à l'hôtel Mont-Royal.

Des dentistes des Etats-Unis et du Canada y prendront part. Il y aura tournoi de golf à Laval-sur-le-Lac pendant la Clinique.

M. l'abbé Geo. Robitaille curé de l'Epiphanie

L'Epiphanie, 10. — M. l'abbé Georges Robitaille, curé de Saint-Alexis de Montcalm, est nommé curé de l'Epiphanie en remplacement de M. le curé Delphis Desrosiers, démissionnaire.

M. l'abbé Georges Robitaille est, comme on sait, membre de la Société royale, et bien connu par ses ouvrages de critique historique.

Bulletin météorologique

Toronto, 10. (C.P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain.

Région de Montréal et d'Ottawa, vallée du Bas St-Laurent: nuageux, averses locales ou orages; nord-ouest du Québec et lac St-Jean: nuageux avec averses; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: beau et modérément chaud avec averses au nord du Nouveau-Brunswick.

La semaine de quarante heures

Pas de travail salarié pour la femme mariée

Paris, 10. (P.C.-Havas). — On doit généraliser l'application internationale de la semaine de quarante heures. Le travail doit respecter la personnalité humaine. La femme mariée doit être affranchie du travail salarié.

Le congrès international des Syndicats chrétiens vient d'adopter ces trois importantes résolutions. C'est devant la constatation de la persistance du chômage dans de nombreux pays que les syndicalistes chrétiens réclament la généralisation, sur le plan international, de la réduction de la durée du travail, déjà réalisée dans plusieurs pays industriels par l'application de la semaine de quarante heures, cela, en vue de maintenir l'équilibre économique et social entre les nations productrices.

En second lieu, sur la question de la primauté de l'humain, dont la thèse lui avait été exposée par Jacques Maritain, le congrès a rappelé que le travail, consciencieusement accompli, doit permettre le développement de la personnalité. Cette conception sociale fondée sur la dignité de la personne et sur le caractère humain du travail, demande par ailleurs que l'organisation des professions soit réalisée sur la base de la liberté syndicale sous la seule réserve des devoirs des

travailleurs envers le bien commun.

On estime, au congrès, que la liberté syndicale, exigence fondamentale du syndicalisme chrétien, ne saurait être réalisée dans le cas d'une disposition légale ou d'un monopole de fait, imposant une organisation syndicale unique.

Enfin, sur la proposition de la commission du travail féminin, le congrès demande que les ressources soient adaptées aux besoins des familles. Il suggère en conséquence que l'activité syndicale tende à obtenir que la femme mariée soit dégagée du travail salarié.

Jules Zirnheld, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens, a été élu président de la Confédération internationale.

Dans un discours de remerciement le nouveau président a invité tous les congressistes à réaliser la "paix dans la justice et la charité pour tous".

Le R. P. Gustave Verrault

Ottawa, 10. (D.N.C.) — Le R. P. Gustave Verrault, O.M.I., de l'Université d'Ottawa, a été élu, pour les deux prochaines années, président du Conseil des Hôpitaux Canadiens. Le conseil a terminé son congrès annuel hier après-midi. M. Power, ministre de la Santé, a été élu président honoraire, le Dr F.-W. Routley, de Toronto, vice-président honoraire, le Dr George F. Stephens, de Winnipeg, premier vice-président, le Dr G. Harvey Agnew, de Toronto, secrétaire-trésorier.

THE PRESIDENT



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Centenaire de la mort de Mère Marie Saint-Ignace (Claudine Thévenet)

Fondatrice de la Congrégation de Jésus-Marie

En février 1837, à Fourvières, Lyon, dans une pauvre cellule, s'éteignait à 63 ans cette humble religieuse qui, toute sa vie, avait travaillé pour Dieu et les âmes.

Dans le siècle, elle se nommait Claudine Thévenet. Cette grande Lyonnaise naquit rue Neuve, le 30 mars 1774, et fut baptisée dans l'église Saint-Nizier, tout comme sa jeune amie, Pauline-Marie Jaricot.

Ses parents lui donnèrent une éducation solidement chrétienne. Les exemples qu'elle reçut au foyer dès son bas âge, mirent au cœur de Claudine les sentiments de compassion et d'amour envers les pauvres, qu'elle garda toute sa vie.

Elle fut placée comme pensionnaire dans l'abbaye bénédictine Saint-Pierre, place de Terreux; là elle reçut une instruction soignée et une éducation solide qui développèrent en elle des habitudes d'ordre, l'amour du travail, et cet esprit de renoncement nécessaire pour se dévouer à la mort pour le double crime d'avoir été fidèle à Dieu et à la Patrie. Claudine fut leur Ange consolateur; et, au risque d'être elle-même ajoutée au nombre des victimes, elle parvint à les visiter souvent dans leur prison. Courageusement elle suivit jusqu'au Brodeux le cortège qui conduisait à la mort ses frères bien-aimés, et fut même témoin de leur cruelle exécution.

Sous l'action de la grâce

Du généreux pardon qu'elle accorda, à l'exemple des victimes, et à leurs bourreaux, elle garda une grandeur d'âme presque surhumaine.

Un président bien embêté!

M. Arthur Lacor est le nouveau président de l'Amicale des Anciens Elèves du Collège "X", de Montréal.

Et cette association vient de décider de réunir en septembre, dans un grand congrès, tous ceux qui ont fait leurs études à cette Maison d'enseignement, depuis qu'elle est fondée.

Mais la chose lui semble passablement embarrassante, car ces assises collégiales doivent se terminer par un banquet auquel prendront part plusieurs centaines d'anciens.

Où loger tout ce monde, et comment servir un repas convenable, sans qu'il en coûte les yeux de la tête? Par bonheur, M. Lacor avait un camarade qui avait déjà assisté à plusieurs dîners-causeries et banquets, organisés et servis à l'hôtel WINDSOR même.

Ce confrère obligeant s'empresse donc aussitôt de calmer les inquiétudes de son "président", en lui disant: "Ecoute, Arthur, téléphone donc au Service de Réceptions du Windsor", Plateau 7181... ou écris dès ce soir, à la direction de cet hôtel et demande ce qu'il en coûte, pour réunir à dîner tout notre groupe d'anciens..."

Et tu verras comme les prix sont modérés! Je suis sûr, d'ailleurs, qu'on ne peut pas trouver d'endroit aussi "bien organisé", à Montréal, pour donner un banquet. Sans compter que les menus y sont préparés avec un soin et un art remarquable, par un Chef cuisinier d'une réputation internationale."

AUTREFOIS, J'AIMAIS...

Autrefois, j'aimais à fumer
Ces fragiles pipes de terre
Dont l'arôme fort et léger
Exalte maint et maint songe.

Aujourd'hui, c'est fini pour moi
De ces sveltes tuyaux d'argile:
Trop de petites mains vaillantes
Se cramponnent à mon loisir.

Autrefois, j'aimais à marcher
En faisant de longs pas allégres:
Il fallait au moins le monde
A ce cœur insatisfait.

Aujourd'hui, je vous connais,
Chers compagnons tyranniques,
Vous dont les petites jambes
Mesurent tous mes élans!

J'ai résigné bien des rêves
Pour aimer un autre rêve,
Et j'ai troqué, sans regret,
Mille vies contre une seule.

Georges DUHAMEL

Plaies hideuses qui dévorent les âmes, etc.

Parmi ces pauvres, ces malades, ces ouvriers, elle fit ses premiers essais des dizaines du *Rosario Vivant*, et de la collecte d'un sou par semaine pour la Propagation de la Foi. De sorte que ces deux grandes œuvres qui ont mérité à Pauline Jaricot les bénédictions des évêques du monde entier et de plusieurs papes, avec le titre élogieux de "Promotrice des œuvres en faveur des ouvriers", eurent leur origine parmi les groupements d'ouvrières, de pauvres et de malades que lui confia Mademoiselle Claudine Thévenet.

Ces deux grandes âmes unies par une sainte amitié sur la terre avaient reçu la grâce du saint baptême aux mêmes fonts baptismaux dans l'église Saint-Nizier, et, après avoir laissé chacune des œuvres fécondes et durables pour le salut des âmes, elles attirèrent aujourd'hui l'attention de la sainte Eglise qui s'occupe d'étudier leur vie et d'examiner leurs vertus.

(La suite demain)

Les moyens d'embellir un salon

La maîtresse de maison qui veut créer une atmosphère d'hospitalité dans son salon, tout en lui conservant un cachet de dignité, peut le faire lambrisser à panneaux, ce qui met bien en valeur les meubles et les draperies. Les panneaux redonnent de la vie et de la distinction aux pièces devenues monotones.

C'est le moyen que choisit une dame pour moderniser l'intérieur de sa maison. Elle ne croyait pas qu'il y eût lieu de faire les frais d'une restauration complète et borna les travaux aux pièces les plus habitées de la maison.

Les panneaux employés étaient d'un dessin intéressant; on avait choisi des pièces de bois de grandes dimensions, pour empêcher que la symétrie ne donnât à la chambre un aspect trop sévère. De petits panneaux carrés formaient motif au-dessus de la cheminée et rendaient superflue toute autre décoration.

On a recouvert le foyer de tuiles chinoises, dont la couleur contrastait avec les lambris sombres. On a repoli le plancher et remplacé les fenêtres banales par d'autres, aux vitres enchâssées de plomb.

Ces travaux terminés, la dame a fait recouvrir ses meubles de housses en cretonne aux couleurs très gaies, avec des tentures appareillées. Les fenêtres sont restées sans rideaux. La pièce a pris un tout autre aspect; on lui a donné du cachet.

Les conditions très larges du Plan d'améliorations aux habitations permettent d'emprunter pour restaurer et embellir la maison.

au lever du soleil, un peu serrés dans nos deux voitures. On avait réparti les petits et les grands, pour faciliter la sagesse d'une part et la surveillance de l'autre.

Au début, tous ces jeunes oisillons à peine éveillés ont gardé le silence, étonnés qu'ils étaient de se trouver en plein champ à une heure si matinale. Plus d'un, je crois, regrettaient en secret son oreiller, et j'ai surpris, malgré les protestations, de fréquents bâillements.

Peu à peu, l'air vif de la montagne, les premiers rayons du soleil ont agi sur notre petite bande, et nous avons eu quelque peine à en réprimer l'exubérance.

C'était d'ailleurs fort amusant d'assister au réveil des villages que nous traversions: les moissonneurs allant aux champs; les fermiers ouvrant leurs portes aux bruyants hôtes des basses-cours; les enfants s'ébrouant sous les fontaines, comme de jeunes canards procédant à leur toilette; les grandes vaches parsemées gagnant les pâturages, et sur tous ces tableaux champêtres, le grand rayonnement bleu d'un

La tenue de maison

Laisser-aller? ou preuve de soin?

Dans certaines familles, on n'admet pas que la tenue de maison soit différente de la tenue de vie courante: c'est, dit-on, du laisser-aller, un manque de respect envers les siens, que d'adopter chez soi des vêtements d'une coupe flottante, ou un peu usagés, ou très simples.

En d'autres milieux, on pose comme principe la nécessité de se déshabiller en rentrant, afin d'éviter l'usure de la garde-robe.

Prenons dans chaque opinion ce qu'elle a de juste.

Il est inadmissible, sous prétexte qu'on se trouve chez soi, d'endosser une robe défraîchie, peu seyante, ou de vivre en peignoir. C'est là une regrettable habitude prise par certaines femmes et qui peut faire perdre au mari, aux grands enfants, le goût de la vie de famille.

Pas de gaspillage.

Pourtant, une femme économe, soignée, ne se résignerait pas à garder les mêmes vêtements du matin au soir, surtout si les besoins domestiques sont assumés par elle. Faire le ménage, la cuisine, la lessive, la vaisselle avec des bas fins, une jolie robe bien ajustée, c'est arriver fatalement à gâcher ses toilettes.

La juste mesure.

La sagesse consiste à posséder pour la maison certains vêtements appropriés aux diverses occupations et aux divers moments: vêtements nets, bien faits, par lesquels on remplacera la robe de sortie.

Rappelons-nous d'ailleurs que vêtements et chaussures ont besoin de se reposer: l'alternance leur est très favorable.

Pour se lever.

Un peignoir ou robe de chambre est indispensable. Certaines femmes gardent tout simplement leur pyjama de nuit: ce n'est pas à recommander car ce vêtement se trouve froissé et l'aspect en est peu soigné.

Le "saut-de-lit" qu'on enfle pour aller à la salle de bains, pour surveiller le lever des enfants, doit être simple, commode à mettre rapidement. On le fait en tissu lavable, chaud en hiver, léger en été.

Pour le petit déjeuner en famille, une robe de chambre plus soignée comme tissu, comme forme, est préférable. Si l'on a mis des bigoudis, on doit les cacher sous un gentil bonnet ou un large ruban.

Pour les occupations ménagères.

La blouse de toile est indispensable. On l'enfile soit toute seule, soit par-dessus une jupe et un "pull-over". Il est bon de la protéger par un tablier à bavette. Le bonnet ou madras préservera les cheveux de la poussière; blouse, tablier, bonnet seront assez seyants, propres, bien coupés, pour ne déplaire à personne.

La robe pour rester chez soi.

Evidemment, c'est fort économique d'user à ce moment ses vieilles robes, mais mettons-y du discernement. Une robe de soie à falbalas, plus ou moins ternie, passée de mode, fait un pitoyable effet. Ne portons que des choses simples, résistantes; par un petit arrangement ingénieux, rajeunissons-les; une parure de lingerie donne un aspect net, fort plaisant.

La jupe de lainage avec un "pull" en hiver, un chemisier lavable en été, constitue une tenue parfaite. Pour dîner.

En Angleterre, on s'habille élégamment le soir, même pour dîner chez soi: c'est une jolie marque de distinction et de tenue familiale. En France, on a tendance à se mettre à l'aise; on doit du moins rester correcte, soignée, agréable à regarder.

Si nous avons porté dans la journée une robe élégante et que nous n'ayons à nous soucier ni de faire le repas ni de le servir, gardons cette robe; mari et enfants seront contents de nous voir belle.

Si nous devons mettre la main à la pâte, remplaçons cette tenue fragile par une robe simple et commode, mais plaisante: la blouse de toile nous permettra de nous acquitter de notre besogne sans gêne et sans fâcheuses taches.

La question des bas.

Soyons assez sages pour porter, aux heures de travail, des bas résistants. Pas de soie, mais du fil ou du coton. Certaines femmes restent jambes nues: mieux vaut se garantir de la poussière.

Et nos chaussures.

La pantoufle, indispensable pour reposer les pieds n'est pas élégante à porter. Peut-être devrions-nous, aux heures de réunion familiale: repas, veillée, les remplacer par des souliers ou sandales de cuir.

En tout cas, pas de pantoufles défraîchies, usées, déformées. Achetons de teinte unie et discrète. On peut les recouvrir soi-même avec le tissu de sa robe ou de son peignoir: c'est une jolie recherche.

Soins de beauté.

Madame, le nuage de poudre, la touche de rouge que vous mettez aux heures de sortie, pourquoi les jeter inutiles à la maison? Chez vous encore plus qu'au dehors, vous devez être agréable à voir, fraîche et charmante.

GANDE SOEUR

Eglise Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Le 12 septembre sera célébrée la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Voici le programme de la journée: 9 h. a.m., messe basse pendant laquelle la chorale exécutera quelques motets; 11 h. a.m., grand-messe solennelle; dans l'après-midi, à 3 h. 30, récitation du chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Avant le salut du T. S. Sacrement, il y aura la bénédiction papale à laquelle est attachée l'indulgence plénière.

La journée se terminera par la procession en l'honneur de N.-D. des Sept-Douleurs qui fera le parcours suivant: Dorchester, St-André, Demontigny, Montcalm, Ontario, St-Timothée, Demontigny, St-André, Dorchester.

A partir de lundi soir, une octave sera prêchée à 7 h. 30 du soir, par le R. P. A. Lavigne, des Services de Marie.

EATON

Echantillons 1937

Ondes courtes et longues



Nouveaux modèles à 6 et 7 lampes

Meuble très élégant fait de superbe noyer muni de superbes incrustations noires et ivoires.

Muni des caractéristiques suivantes:

Régulateur de son — Régulateur automatique de volume — Nouvelles lampes — Châssis bien construit — Haut-parleur dynamique — Joli cadran précis à chiffres distincts.

Garantie de service de 90 jours.

Spécial samedi

47.50

Paiements Différés moyennant un supplément équitable.

Autres appareils à rabais pour solder Radios, au cinquième.

T. EATON CO. LTD. DE MONTREAL

La Garde d'Honneur du Cœur Immaculé de Marie

La réunion mensuelle des Gardes d'honneur aura lieu, comme à l'ordinaire, le deuxième dimanche du mois — 12 septembre — à l'issue des Vêpres chantées à 3 h., heure avancée, dans la chapelle des Religieuses, du Bon-Pasteur, 104 est, rue Sherbrooke.

Tous les fidèles et spécialement les associés y sont cordialement invités.

Fraternité Notre-Dame-des-Anges

Les exercices de la Visite canonique, pour les Tertiaires de la Fraternité Notre-Dame des Anges auront lieu du 12 au 17 septembre courant, à 3 h. et à 7 h. 30 p.m., à l'église du Saint-Sauveur, angle des rues Viger et Saint-Denis. Ces exercices seront présidés par le R. P. Archange, O.F.M.

Chez les Soeurs de la Miséricorde

ELECTIONS GENERALES

Le huit courant s'ouvrira chez les Soeurs de Miséricorde, à Montréal, le Chapitre général en prévision des élections de la Supérieure générale et de son conseil.

Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur, a

bien voulu honorer de sa visite tous les membres de ce chapitre.

Jeudi, tel que spécifié, le chapitre, de nouveau réuni sous la distinguée présidence de Son Excellence Mgr Gauthier, assisté de M. le chanoine Archibald Mousseau et du Père Louis Chaussegros de Léry, S.J., a procédé à l'élection de la Supérieure générale, et la Rvde Mère Saint-Olivier, secrétaire générale, est élue supérieure générale. En ce même jour est composé le conseil général comme suit: Rvde Mère Saint-Cœur de Marie, première assistante générale; Rvde Mère Sainte-Colette, 2ème assistante générale et secrétaire générale; Rvde Mère Marie de la Présentation, 3ème assistante gén.; Rvde Mère Sainte-Elisabeth de Hongrie, 4ème assistante gén.; et la Rvde M. Sainte-Madeleine de Pazzi est réélue dépositaire générale.

A VOTRE RETOUR DES VACANCES téléphonez à Les Produits Laitiers ORBIS Yoghourts - Fromages à la crème Courtoisie - Service FRonténac 2111 - Local 8

C'est bon - c'est nourrissant -

C'EST POURQUOI IL A UNE SI GRANDE POPULARITÉ



SHREDDED WHEAT FAIT AU CANADA - DE BLÉ CANADIEN

TOUS LES MEMBRES de la famille aimeront le Shredded Wheat... avec du lait ou de la crème, des fruits frais ou en conserve, ou en une douzaine d'autres façons. Le Shredded Wheat est fait de blé entier mûri au soleil... rien d'ajouté, rien d'enlevé... et il vous apporte les éléments producteurs d'énergie et de vitalité contenus dans la parfaite céréale de la nature. Tout cuit, prêt à servir, le repas parfait avec du lait, chaud ou froid.

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD. Niagara Falls - Canada

12 gros biscuits dans chaque boîte

Feuilleton du "Devoir"

Tante Bathilde

par Mme Charles PERONNET

42. (Suite)

Il sont tous deux la joie de notre maison et nous dédommagent au centuple par leur gaieté des efforts que nous devons faire souvent pour ne point les attrister.

6 août.

Nous avons décidé de mettre sous la protection de la sainte Vierge le retour des voyageurs. Demain, nous allons tous en pèlerinage à un petit sanctuaire dédié à Notre-Dame de Bon-Secours.

Il faut faire de grands préparatifs; nous serons nombreux, car on a décidé d'emmener tous les enfants. Nous avons grande confiance

dans l'innocente prière de ces petits.

Georgy et Maud sont dans la joie de l'attente et s'imaginent m'aider beaucoup dans l'agencement des provisions. Je vais hâter leur coucher, il faut se lever de grand matin demain.

Il s'interrogent l'horizon avec inquiétude et, sur l'assurance de Françoise, vont s'endormir en paix. Le couchant est tout rose ce soir, et c'est un bon signe.

8 août.

Douce, bonne journée de repos et de prières. Nous sommes partis

Tout prochainement...

Tout prochainement le "Devoir" commencera la publication d'un nouveau feuilleton.

ciel de juillet.

Peu à peu, nous quittons le monde de civilisé, ou plutôt les régions habitées, car nous montons toujours.

Nous traversons maintenant des pâturages ensoleillés, des coins de forêts ombreux et enfin, enfin, nous arrivons à la petite chapelle, terme et but de notre voyage.

M. le curé a célébré le saint sacrifice, et nous avons prié, oh! prié avec tout notre cœur.

Ma pensée allait retrouver nos pauvres blessés, si loin, si seuls; ils me semblaient moins séparés de nous, maintenant que du même

cœur, et de la même ardeur, nous invoquons pour eux la Vierge de Bon-Secours. Je ne pouvais m'arracher de ce sanctuaire, témoin depuis des siècles de la toute-puissance de la Vierge Marie. Je contempais les naïfs ex-voto suspendus aux murailles, les inscriptions souvent incorrectes célébrant une grâce reçue, un secours promptement accordé.

Du fond de mon âme, j'implorais aussi aide, protection et résignation pour notre pauvre ami.

Il m'est venu là, au pied de cette antique statue de Marie, une pensée

saissante, c'était comme un éclair illuminant les profondeurs de mon âme; mais c'est encore trop étrange, trop incertain pour oser m'y arrêter.

Nous avons prié ensemble, chanté l'Ave maris stella; puis nous sommes sortis de la petite chapelle avec une impression de paix joyeuse non encore éprouvée. C'était comme une détente après l'angoisse de ces dernières semaines. Elles nous paraissent bien loin désormais, et nous voulions vivre d'espoir.

Nous avons déjeuné dans la forêt de sapins qui environne la chapelle, et nous jouissions tous de la magnificence qui nous entourait.

Sur le sol, une mousse épaisse, émaillée de fougères, de scolopendres, d'euphorbes et de mille plantes délicates et charmantes. Les troncs énormes des vieux sapins s'élevaient droits et fiers comme les colonnes d'un temple, et enfin, à travers l'enchevêtrement des branches, le ciel d'un bleu intense et profond.

"On dirait une grande, grande cathédrale avec de beaux vitraux", m'a confié Georgy.

Et de fait la comparaison était assez juste.

Les quelques heures passées là ont été délicieuses, les enfants ont joué et dormi, les parents ont causé en jouissant de la paix, du silence environnants.

Le retour s'est effectué sans encombre. Au début, tous nos petits racontaient à l'envi les plaisirs de cette belle journée; peu à peu leur animation s'est calmée et c'est presque en silence que nous avons terminé notre course.

Chacun a regagné son logis; et le sommeil nous a permis de revoir en rêve les grands sapins, les vastes fougères, et tout au fond du bois la statue norcise de Notre-Dame de Bon-Secours qui semblait nous sourire.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-propriétaire — Georges Feller, directeur-gérant.

La Régie provinciale de l'électricité

Cinq régisseurs chargés de la surveillance et de l'arbitrage en matière de production, de vente et de distribution de l'énergie électrique dans la province de Québec

Texte officiel de la loi en vigueur depuis le 1er septembre

Comme on le sait, la loi instituant la régie provinciale de l'électricité, organisme destiné à remplacer la Commission d'électricité de Québec, a pris effet le 1er septembre courant.

La nouvelle Régie se compose de MM. Joseph Gingras, avocat, président; Léonard Préfontaine, vice-président; Olivier Lefebvre, J.-W. McCammon et Charles-Eugène Dubé, régisseurs.

Il ne faut pas confondre la loi de Régie avec la Loi établissant et assurant la concurrence de l'Etat relativement aux ressources hydro-électriques, qui est en vigueur depuis la dernière session et qui crée le "Syndicat national de l'électricité", mais dont les trois titulaires ne sont pas encore nommés.

Voici le texte de la Loi instituant la Régie provinciale de l'électricité:

1.—GEORGE VI, chapitre 25, (sanctionnée le 20 mai 1937)

Loi instituant la Régie provinciale de l'électricité

Sa Majesté, de l'avis et du contentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

Interprétation

1. Dans la présente loi, a. "distributeur" désigne toute personne, société ou corporation qui exploite une entreprise de production, de vente ou de distribution d'énergie électrique; b. "Régie" désigne le comité de surveillance et d'arbitrage prévu à l'article 2.

Constitution de la Régie

2. Un comité de surveillance et d'arbitrage en matière de production, de vente et de distribution d'énergie électrique est créé par la présente loi, sous le nom de Régie provinciale de l'électricité. Il est composé de cinq régisseurs, dont un président et un vice-président, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil qui fixe leur traitement.

3. Ils demeurent en fonctions pendant dix ans, sauf destitution pour cause jugée suffisante par le lieutenant-gouverneur en conseil.

4. Il y a appel de cette décision au juge en chef de la province, sur requête sommaire, en suivant les formalités et en faisant telle preuve que le juge peut prescrire, présentée par le régisseur destitué qui doit donner au procureur général un avis d'au moins six jours de la présentation de cette requête.

5. L'enquête et l'audition ont préséance sur toute autre affaire.

6. La Régie n'est pas dissoute par suite de vacances parmi les régisseurs.

7. La Régie a son siège social dans la cité de Québec; elle peut avoir des bureaux à tout autre endroit de la province.

8. Les régisseurs tiennent leur séance au siège social de la Régie ou à tout autre endroit qu'ils choisissent. Trois d'entre eux forment quorum.

9. Le vice-président, au cas d'absence ou d'incapacité du président, exerce les pouvoirs de ce dernier.

10. Les régisseurs décident à la majorité des voix; s'il y a égalité, le président a une voix prépondérante.

11. Il n'est permis à aucun régisseur, officier ou employé de la Régie, sous peine de déchéance de sa charge, d'avoir le moindre intérêt dans une entreprise d'énergie électrique, directement ou indirectement.

12. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession, pourvu qu'il y renonce ou en dispose immédiatement.

Pouvoirs et juridiction de la Régie

13. La Régie a un pouvoir général et complet de surveillance et de contrôle sur les entreprises des distributeurs.

14. La Régie, tout régisseur désigné par le président ou en cas d'incapacité de celui-ci par le vice-président et toute personne spécialement autorisée par la Régie, peuvent inventorier tous les biens des distributeurs et faire des enquêtes sur la structure financière, les livres et méthodes de comptabilité, les taxes, les recettes, les profits, les salaires et en général toutes les opérations des distributeurs.

15. Les enquêtes relatives aux distributeurs que le lieutenant-gouverneur en conseil lui désigne ont préséance sur toutes les autres et doivent être conduites avec toute la célérité humainement possible.

16. Les articles 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16 et 18 de la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus, 1925, chapitre 8 s'appliquent, mutatis mutandis, à toutes les enquêtes tenues en vertu de la présente loi. Dans le cas où ces enquêtes sont tenues par une personne autre qu'un régisseur, elle est tenue de prêter le serment prévu par l'article 3 de la même loi.

17. Un enquêteur agissant en vertu de la présente loi peut, tous les jours non fériés, entre huit heures du matin et six heures du soir, accéder à tout terrain, à toute usine et à toute construction ou matériel quelconque d'un distributeur, en faire un examen complet et prendre naissance des livres, plans, devis, dessins et documents quelconques qu'il croit utile de consulter;

18. b) prendre tous les renseignements qu'il juge utiles relativement aux cours d'eau, chutes, rapides et constructions, sur les lieux ou ailleurs;

19. c) apporter et utiliser sur les lieux l'outillage et les instruments qu'il juge nécessaires pour ses recherches et se servir de ceux qui s'y trouvent;

20. d) examiner, inventorier et évaluer, sujet à révision par la Régie, l'actif physique, au sens de la présente loi, de tout distributeur.

21. Aucun distributeur ne peut exiger pour son électricité des prix plus élevés qu'il n'est nécessaire pour lui permettre de rencontrer

les dépenses de l'entreprise et lui assurer un rendement raisonnable qui doit être basé sur l'actif physique du distributeur.

12. L'actif physique de telle entreprise comprend seulement les droits que possède le distributeur a) dans les chutes, rapides, forces hydrauliques, écluses, constructions, ouvrages de toutes sortes, machinerie, meubles et immeubles, faisant partie de l'entreprise; et b) dans toute franchise s'y rattachant, incluant l'achalandage, évaluée pour le temps de sa durée, sans tenir compte de la possibilité de son renouvellement.

13. Les dépenses de l'entreprise mentionnées à l'article 11 consistent dans a) les frais raisonnables d'administration, d'exploitation et d'entretien;

b) les taxes et impôts publics;

c) un montant équitable pour la dépréciation de l'actif physique.

14. La Régie peut, après enquête, modifier les prix exigés par tout distributeur pour la vente de son électricité, de manière à les rendre conformes aux prescriptions de la présente loi.

15. Les prix ainsi fixés par la Régie deviennent obligatoires pour le distributeur, qui ne peut discontinuer le service pour refus du consommateur de payer une somme plus élevée que les taxes ainsi déterminées, sous peine de dommages réels et exemplaires. Tout montant payé au delà du taux déterminé par la Régie peut être répété nonobstant toute convention ou stipulation contraire.

16. A la requête de toute partie intéressée, la Régie peut annuler ou modifier un contrat de vente d'électricité, si la partie requérante établit que les conditions de ce contrat sont abusives.

17. Dans le cas où le distributeur a contracté avec une corporation municipale, vingt-cinq électeurs propriétaires peuvent demander la modification de ce contrat.

18. Les dispositions du présent article s'appliquent à tout contrat existant à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

19. Lorsqu'à la suite d'une enquête tenue en vertu de l'article 14 ou de l'article 15 la Régie a imposé une réduction de taux d'au moins vingt pour cent à un distributeur, celui-ci supporte tous les frais de l'enquête.

20. La Régie peut en outre: a) créer des comités d'étude et d'expérimentation en matière d'électricité pour aider au perfectionnement des méthodes de génération et de distribution de l'énergie électrique;

b) imposer aux distributeurs l'obligation d'adopter toute mesure ou réforme propre à augmenter la production ou à diminuer le coût de revient de l'électricité;

c) réglementer les conditions de salubrité et de sécurité de toute entreprise de production ou de distribution de l'électricité.

21. La Régie peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, a) nommer un secrétaire, des ingénieurs, des techniciens, des comptables, des commis et d'autres employés, déterminer leurs fonctions et fixer leur rémunération;

b) établir et maintenir une caisse de pension obligatoire et contributive au bénéfice de ses régisseurs, officiers et employés et à laquelle peuvent être appelés à contribuer la Régie, les distributeurs et les employés, dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil fixe;

22. Sauf lorsque le distributeur est une corporation municipale, la Régie a, en outre, juridiction exclusive pour entendre et décider toute contestation qui peut naître:

a) de l'établissement et de l'extension des routes, les chemins, les rues et les terrains municipaux, de conduites souterraines, de fils conducteurs aériens ou d'autres installations servant à la transmission ou à la distribution de l'énergie électrique;

b) de l'exécution de travaux, lorsque ceux-ci croisent une construction ou une installation préexistante.

23. La Régie décide en dernier ressort dans toute matière de sa compétence.

24. Elle adjuge à sa discrétion sur les dépenses encourues relativement à toute matière de sa compétence et pour l'exécution de ses décisions, sujet aux dispositions de l'article 16.

Obligations des distributeurs

25. Aucun distributeur ne peut produire, vendre ou distribuer de l'énergie électrique en cette province à moins d'avoir obtenu de la Régie un permis à cette fin et que celui-ci ne soit en vigueur.

26. Dans le cas d'entreprise existante, le permis doit être obtenu dans les deux mois de l'entrée en vigueur de la présente loi. Ce permis peut être provisoire.

27. Le permis doit indiquer les conditions que la Régie juge utiles ou nécessaires à la protection des droits des consommateurs.

28. La Régie peut en tout temps annuler un permis ou le modifier à la suite du changement de conditions qui existaient lors de l'émission de ce permis.

29. Un distributeur doit obtenir

l'autorisation préalable de la Régie pour cesser ou interrompre ses opérations ou pour étendre, modifier ou changer son exploitation.

25. A compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, sont nulles à moins d'avoir été préalablement autorisées par la Régie,

a) toute émission d'actions, de bons, d'obligations ou d'actions-obligations d'une corporation qui produit, vend ou distribue de l'électricité;

b) tout changement dans le capital social ou dans la valeur au pair des actions d'une telle corporation;

c) toute fusion d'entreprises de production ou de distribution de l'électricité;

d) toute cession de telles entreprises.

26. Chaque année, à l'époque fixée par la Régie, tout distributeur doit lui transmettre un rapport attesté sous serment faisant connaître:

a) son nom, sa raison sociale ou sa désignation corporative;

b) dans le cas d'une corporation, son capital social actuel, les diverses émissions de titres faites depuis l'établissement de l'entreprise et les noms des directeurs;

c) son actif, son passif, ses dépenses et ses recettes de l'année couverte par le rapport;

d) sa production annuelle d'électricité en kilowatts-heure, la capacité de rendement de ses usines génératrices et la quantité vendue dans la même période;

e) la valeur actuelle de l'actif physique de son entreprise et le total des dépenses énumérées à l'article 13.

f) tous les taux exigés dans le cours de l'année couverte par le rapport;

g) tous autres renseignements que peut exiger la Régie.

27. Dans le cas d'entreprises existantes à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, tout distributeur doit transmettre tel rapport dans les soixante jours de la réquisition de la Régie.

Rémunérations et dépenses

28. Toutes les dépenses de la Régie, y compris les traitements, salaires et gages des régisseurs et des personnes mentionnées à l'article 18, sont payées par les distributeurs suivant les règles déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

29. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

30. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

31. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

32. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

33. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

34. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

35. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

36. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

37. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

38. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

39. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

40. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

41. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

42. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

43. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

44. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

45. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

46. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

47. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

48. La Régie rembourse ces avances au gouvernement à même les montants perçus des distributeurs en vertu de l'article 27, au fur et à mesure de leur perception.

49. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer à la Régie, à titre de prêt, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes dont elle a besoin pour l'application de la présente loi.

50. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces avances au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

Conseils sur la fabrication du vin

Notes des fermes expérimentales

Ottawa — La fabrication du vin est un procédé très simple; les débutants ont parfois des difficultés, mais il suffit pour réussir, de suivre les quelques règles que voici:

Propreté des ustensiles — En dehors des levures dont l'action est désirée, les organismes qui adhèrent aux ustensiles sales sont un danger dans cette industrie. Ces organismes indésirables sont les levures sauvages, les moisissures et les bactéries du vinaigre. Si on ne les détruit pas, ces moisissures et ces levures provoquent des saveurs anormales tandis que les bactéries du vinaigre convertissent l'alcool en acide acétique. La première règle et la plus importante est donc de tenir parfaitement propres tous les ustensiles qui viennent en contact avec le vin et de les faire bouillir si on le peut avant de s'en servir.

Levures pour la fabrication du vin — Les différentes espèces de levures développent différentes quantités d'alcool et différents goûts et "bouquets". La proportion maximum d'alcool que l'on peut développer par la fermentation naturelle est d'environ 16%. On se procure parfois les levures du vin en mettant une demi-livre de raisins sulfatés dans une pinte d'eau et en laissant ce mélange dans un endroit chaud pendant deux ou trois jours avant de l'ajouter au jus.

On peut également obtenir la levure en gardant le sédiment ou la lie que l'on trouve dans le fond d'un tonneau à vin satisfaisant. Pour garder cette substance, on la met sur du papier et on la fait sécher à la température de la chambre jusqu'à ce qu'elle puisse être réduite en poudre. On la met ensuite dans une bouteille bien bouchée, où elle peut se conserver plusieurs années. Si l'on emploie de la levure de ce genre dans une cuve de vin, il faut la faire revivre trois ou quatre jours avant de l'employer. Pour cela on fait bouillir une pinte de jus que l'on refroidit ensuite à la température du sang et l'on y ajoute la poudre de lie.

Au bout de deux ou trois jours dans un lieu chaud il en résulte une fermentation vigoureuse. Cette quantité suffit pour "inoculer" 5 gallons de vin.

On peut aussi, en dernier ressort, se servir de levure de pain et, dans ce cas, un gâteau de levure pour cinq gallons suffit.

La fonction de la levure est de changer le sucre en alcool et en acide carbonique; l'alcool se dissout dans la solution tandis que l'acide carbonique en sort sous forme de petites bulles. La fermentation est complète lorsque cette ébullition est terminée.

Quantité de sucre et façon de l'ajouter — La quantité d'alcool que se développe et le goût sucré du vin dépendent directement de la quantité de sucre que renferme le jus. Les levures ne peuvent produire plus de 16% d'alcool, et l'alcool à cette concentration s'oppose à leur végétation. S'il y a eu de la levure dans le vin après que cette concentration est atteinte, il sert à sucrer le vin. En général, 1 livre de sucre pour 2 pintes de jus provenant de fruits parfaitement mûrs, produit un vin bien sucré. Si l'on dilue ce jus avec une quantité égale d'eau, la quantité de sucre peut être portée à 1 livre par pinte. Pour un vin sec, on ne doit ajouter que la quantité de sucre qui peut être fermentée.

Il est bon de diviser la quantité de sucre requise en quatre parties égales, et l'on en ajoute une partie à la fois. On peut ajouter la première partie lorsque le jus est séparé des fruits. Au bout de quelques jours, lorsque la fermentation se ralentit ou lorsque le goût du vin indique qu'il ne contient que peu de sucre, on peut ajouter le deuxième quart, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tout le sucre ait été employé. L'addition du sucre en petites quantités à la fois favorise la fermentation et évite le danger que le vin soit trop sucré. En d'autres termes, si la fermentation s'est arrêtée ou à peu près à la fin de la troisième addition de sucre et que le vin soit encore suffisamment sucré, on n'ajoutera pas le dernier quart de sucre.

Façon générale de procéder — On met les fruits dans un baril ou une terrine ouverte et on les écrase pour en faire une pulpe; on ajoute ensuite la levure et l'on recouvre le contenant d'une toile à fromage propre, qu'on lie autour du bord pour empêcher l'entrée de la poussière, des insectes et des micro-organismes. C'est une bonne précaution que de mettre le baril dans un endroit chaud (75 à 90 degrés F.) et de brasser la pulpe une fois par jour pendant une semaine. Au bout de ce temps on sépare le jus de la pulpe en le pressant ou en le passant, et l'on ajoute le sucre. Si le jus a suffisamment de goût et de "bouquet" pour être dilué, on peut y ajouter une partie égale d'eau, mais pour avoir du vin de la meilleure qualité on fera bien de n'employer que du jus pur.

Après avoir été enlevé de la pulpe, le vin en fermentation peut être remis dans la terrine; on peut aussi le mettre dans des bocaux en verre d'un gallon. Lorsqu'on se sert de barils, il faut les tenir remplis jusqu'à la bonde. On a souvent pour coutume de boucher les barils avec un tube en verre ou en caoutchouc dont une extrémité est bien ajustée à la bonde tandis que l'autre plonge dans l'eau.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Station expérimentale fédérale de Summerland, Colombie canadienne, à la station expérimentale fédérale de Kentville, N.-E., ou au Service de l'horticulture, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Pèlerinage de la Société St-Jean-Baptiste

A LA CHAPELLE DE LA REPARATION

C'est pour dimanche, le 12 courant, Y songez-vous? Le programme en est tracé dans tous ses détails. Il y aura de quoi satisfaire même les plus exigeants.

2h. 30 — Souhaits de bienvenue par le R. P. Fabien.

3h. — Chemin de la Croix dans le "Bocage", prêché par le R. P. Paul.

4h. — Salut et bénédiction du St-Sacrement à la Grotte de Lourdes.

La principale cérémonie est sans contredit le chemin de la Croix dans le "Bocage".

Quoi de plus palpitant qu'un chemin de la Croix prêché sous bois par un moine aux pieds nus, à la tête rasée, à l'éloquence chaude et vibrante? Comme les "Sanc-ta Mater istud agas" explosent sin-cères des milliers de poitrines, entre les stations! Ne se croirait-on pas sur la route ensanglantée du Calvaire! Jusqu'aux stations qui évoquent, par les distances qui les séparent, celles dont elles ont la mission de nous représenter le souvenir. En effet, on a conservé, dit-on, entre elles, la distance qui sépare celles de Jérusalem.

Ajoutez à ceci, les visites aux différentes grottes pieuses: Grotte de l'Agonie, de Lourdes, le Tom-beau, la Scala Sancta; certes! on ne saurait s'ennuyer.

Puis, c'est le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement, en plein air, à la Grotte de Lourdes, aux pieds de la Vierge.

Quoi de plus émouvant que ce Salut à l'ombre d'arbres centenaires! La prière ne peut pas ne pas être fervente. Elle semble s'élever tout droit vers le ciel, avec le parfum d'encens, monter en beauté, chantée par la foule vibrante, dans un élan de foi, et retomber sur elle en pluie de grâces et de faveurs.

Ne sentez-vous pas le besoin de respirer un instant cette atmosphère de prière et de foi? Il n'en tient qu'à vous. C'est dimanche prochain, le 12.

La beauté de la saison, la nature bien conservée grâce aux pluies abondantes de l'été, une belle route large et toute neuve qui conduit en douceur jusqu'à la Chapelle, tout semble vous dire, à vous et à vos amis: "Allons-y!"

Les Frères du Sacré-Coeur au Canada, 1872-1936

Volume de 264 pages, 36 hors-texte.

Exposé clair et détaillé du développement de l'Institut des Frères du Sacré-Coeur au Canada. Voici ce qu'en dit M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales: "Ce volume est une collaboration précieuse à l'histoire de l'enseignement en notre province".

En vente au Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal, au prix de 75¢ francs.

Diocèse de Montréal

Nominations ecclésiastiques

Par décision de S. Exc. Monseigneur l'archevêque-coadjuteur ont été nommés:

M. l'abbé Frederick M. Elliott, curé de Saint-Willibrord; M. l'abbé Martin-P. Reid, curé de Saint-Augustin, Montréal; M. l'abbé Francis Archambault, vicaire à Saint-Thomas d'Aquin; M. l'abbé Georges Thuot, professeur de philosophie et d'apologétique à l'Ecole du Plateau; M. l'abbé Joseph Matte, vicaire à Sainte-Scholastique; M. l'abbé Philippe Roy, vicaire à Saint-Vincent-Ferrier; M. l'abbé Joachim Forest, vicaire à l'Assomption; M. l'abbé Augustin Lemay, à l'Ecole Normale de Saint-Jérôme; M. l'abbé Camille Poisson, vicaire à Saint-Jean-Berchmans; M. l'abbé Ovide Bibeau, vicaire à Ste-Brigitte; M. l'abbé Roland Gingras, vicaire au Sacré-Coeur; M. l'abbé Wilfrid Cabana, vicaire à Saint-Henri; M. l'abbé Clodomir Breton, vicaire à Saint-Germain; M. l'abbé Edouard Bédard, vicaire à Saint-Eusèbe; M. l'abbé William Sullivan, chapelain à l'Orphelinat Saint-Patrice; M. l'abbé Jasper Stanford, curé de Saint-Dominique; M. l'abbé Armand Fiset, vicaire à Saint-Denis; M. l'abbé Edmond Gervais, vicaire à Notre-Dame du Rosaire; M. l'abbé Lucien Lemire, vicaire à Saint-Arsène; M. l'abbé Lucien Valois, assistant-aumônier des Syndicats catholiques.

M. l'abbé Georges McDougall, vicaire à Saint-Edouard; M. l'abbé Jean Moreau, assistant-aumônier à l'Institut des Sourdes-Muettes; M. l'abbé Moïse Gervais, vicaire à Notre-Dame des Sept-Douleurs; M. l'abbé Adéodat Chamoit, vicaire à Saint-Paul; M. l'abbé Aristide Léonard, vicaire à Saint-Charles; M. l'abbé Henri Lauzon, professeur à l'Externat classique Saint-Sulpice; M. l'abbé Jean-Baptiste Beaulieu, vicaire à Saint-Marc; M. l'abbé Jean Bissonnet, vicaire à Saint-Stanislas; M. l'abbé Gaetan Lajeunesse, vicaire à Saint-Victor; M. l'abbé Patrick McManus, vicaire à Saint-Brendan; M. l'abbé Armand Allard, vicaire à Notre-Dame de Lourdes; M. l'abbé Romuald Beaurparlant, vicaire au Saulx-a-Rocelle.

M. l'abbé Lucien Desmarais, étudiant à l'Université de Washington; M. l'abbé Maurice Oumet, vicaire à Sainte-Claire; M. l'abbé Walter Sutton, vicaire à Holy Family; M. l'abbé François Brouillette, vicaire à Saint-Roch; M. l'abbé Lambert Boyvy, vicaire à Saint-Pascal-Baylon; M. l'abbé Alexander Carter, étudiant au Collège Canadien, Rome; M. l'abbé Fernand Gauthier, vicaire à Sainte-Georgette; M. l'abbé Gustave Gauthier, étudiant au Collège Canadien, Rome; M. l'abbé Alfred Larocque, vicaire à Saint-Ambroise; M. l'abbé Martin Lorrain, vicaire à Saint-Sauveur; M. l'abbé Roméo Primeau, vicaire à Saint-Edouard; M. l'abbé Ubald Paquette, vicaire à Sainte-Rose; M. l'abbé Charles Vinet, vicaire à Notre-Dame des Sept-Douleurs; M. l'abbé Paul Touchette, maître des cérémonies; M. l'abbé Roland Bellerose, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse; M. l'abbé John Brennan, vicaire à Saint-Patrice; M. l'abbé Gerald-Emmet Carter, visiteur des écoles.

M. l'abbé Armand Coulombe, professeur au Collège de l'Assomption; M. l'abbé Marcel Dostaler, professeur au Collège de Montréal; M. l'abbé Julien Gendron, professeur à

Pommade Antiseptique RAMEAU

Traitement efficace des maladies de la peau.

L'Externat Classique Saint-Sulpice; M. l'abbé Paul Grégoire, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse; M. l'abbé Léo Lefebvre, vicaire à Sainte-Catherine; M. l'abbé Charles-Henri Marchil, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse; M. l'abbé Frank McMahon, vicaire à Saint-Antoine; M. l'abbé Marcel Oumet, professeur à l'Externat Classique Saint

LA VIE SPORTIVE

Rochester a défit Montréal

Rochester, 10. (P.A.) — Après avoir concédé une avance 3-0 aux Red Wings à la première manche, les Royaux ont tenté, mais en vain, de reprendre le terrain perdu, et ils ont dû s'avouer vaincus, 4-1, à la dernière partie entre les deux clubs cette saison, ici, hier après-midi.

Jimmy Pattison a lancé toute la partie pour les Royaux, et, après un début chancelant, il s'est ressaisi et n'a alloué qu'un point aux Wings durant les huit dernières manches. Montréal a compté son seul point à la deuxième manche.

White a accordé 11 coups aux Royaux, mais ceux-ci n'ont pu les grouper aux moments propices et ils ont été impuissants avec des coureurs sur les buts.

Pattison a aidé sa propre cause de trois coups sûrs et c'est lui qui a fait compter le seul point de son club à la deuxième manche, frappant un deux-but après que Chandler eût reçu un but sur balles. Dave Harris a attrapé deux coups. Les Royaux ont laissé onze coureurs échoués sur les buts au cours de la partie.

Morehouse, Johnny Hopp, Jack Juelich et Tony Malinsky ont été les meilleurs frappeurs des Wings avec deux coups chacun. Malinsky a réussi un trois-but et il a fait compter trois points.

Ce soir, les Royaux commenceront une série de trois parties avec les Maple Leafs de Toronto, avant de retourner terminer la saison régulière à Montréal dimanche après-midi. Crip Polli lancera probablement demain soir.

	AB	P	C	S	R	A
Bell, 2b	5	0	1	1	5	
Hafey, cc	5	0	1	0	0	
Dunlap, cd	0	0	1	2	0	
Benning, 1b	0	0	0	0	0	
Blackberry, lb	5	0	0	9	2	
Jeffries, 3b	4	0	1	0	0	
Harris, cg	4	0	2	3	0	
Sankey, ac	4	0	1	2	0	
Chandler, r	2	1	0	5	0	
Pattison, l	4	0	3	2	5	
Johnson	1	0	1	0	0	

	AB	P	C	S	R	A
Morehouse, 2b	5	0	2	0	1	
Hopp, cc	5	1	2	3	0	
Juelich, 3b	4	1	2	0	1	
Scott, cg	3	1	0	3	0	
Watwood, lb	2	1	0	7	2	
Malinsky, ac	4	0	2	1	1	
Kaufman, cd	4	0	1	4	0	
Poland, r	4	0	0	8	1	
White, l	4	0	1	1	2	

	AB	P	C	S	R	A
Frappa pour Dunlap à la 7e.						
Montréal	010000000	1				
Rochester	30100000x	4				

Sommaire: Erreurs: Morehouse, Sankey. Points produits par Malinsky 3, Kaufmann, Pattison. Deux-buts: Dunlap, Pattison, Hopp, Hafey. Trois-buts: Malinsky, Morehouse. Bats volés: Hopp, Juelich, Sacrifice: Chandler. Double-jeu: White à Poland à Watwood. Laissés sur les buts: Montréal 11, Rochester 10. Bats sur balles de White 1, Pattison 3. Retirés au bâton par White 6, Pattison 5. Frappé par le lanceur, par White (Benning, Arbitres: Swanson, Weaver et White. Temps 1.55.

Les Royaux au bâton

	P.	Ab.	Ch.	2b	3b	C.	P.	Pa.
Smith	47	97	83	6	1	0	20	340
Dunlap	126	470	159	34	4	5	66	339
Ducas	84	260	94	28	3	1	60	294
Johnson	34	73	25	6	0	0	6	342
Jeffries	136	495	152	32	3	6	64	307
Cobb	111	400	120	25	3	1	73	300
Benning	69	156	47	5	2	0	17	300
Harris	123	418	125	25	2	9	12	259
Bell	145	561	167	19	2	1	72	299
Pattison	27	38	11	4	0	0	3	289
Blackberry	80	224	60	1	1	25	268	
Sankey	145	545	144	23	1	56	284	
Chandler	40	113	29	1	2	12	257	
Hafey	130	449	112	13	6	11	252	
White	33	89	18	2	0	4	202	
Harvare	18	44	8	0	0	3	182	
Polli	26	57	10	1	0	1	175	
Johnson	25	39	5	1	0	2	128	
Mytykangas	26	35	6	0	1	0	2	108

LES LANCEURS								
	P.	M.	ca.	P.	bb	rab	g	P. P.c.
Duke	33	232	236	91	74	69	21	8 724
Johnson	26	148	146	77	65	76	11	7 811
Poll	26	153	168	85	64	81	10	8 556

Belmont bat St-Clément

Le club de baseball Belmont, de la ligue Starr, a rendu visite au club Saint-Clément de Viauville, de la ligue Métropolitaine, et a remporté une victoire 16-8, devant une foule considérable.

Les gars du Belmont ont frappé 15 coups, contre Bremner, le lanceur de Saint-Clément. Un ralliement de 7 points à la 6e manche a assuré la victoire au Belmont.

Belmont 16, St-Clément 8. Galkin et Paquette; Bremner et Lamontagne.

Vincent bécle deux combats pour jeudi

Le promoteur Armand Vincent a bécle deux autres combats hier soir, pour sa séance de boxe de jeudi soir prochain, alors que Florian LeBrasseur s'attaquera à André Lenglet en finale.

A l'un de ces combats, Orval Drouillard fera face à Doug Marsh dans un combat de 8 rondes. L'autre bataille sera disputée entre Tommy Walker, le protégé de Jack Kearns, et Joe Marsh, et sera aussi de 8 rondes.

Armand Vincent a en même temps annoncé qu'il y aurait trois préliminaires de 8 rondes et trois autres de 4 rondes jeudi prochain.

Maxie Berger a eu raison de Castilloux

Le petit Maxie Berger s'est emparé du titre laissé vacant par Al Foreman lorsque celui-ci a pris sa retraite il y a quatre ans, en obtenant la décision unanime des juges sur Dave Castilloux, à la fin d'un combat de 10 rondes hier soir au Forum.

Le jeune poids léger hébreu a gagné sept des 10 rondes, d'après un recensement non officiel, et il est maintenant reconnu par la Fédération de boxe du Canada comme le nouveau champion poids léger. Al Foreman avait laissé le titre vacant en se retirant après avoir enlevé le titre à Tommy Bland, de Toronto, en 1933.

Les moutins de gauche de Berger ont forcé Castilloux à retraiter presque continuellement. Au début du combat, il a ajouté à ceci des droits foudroyants qui ont affaibli Castilloux. Vers la fin du combat, Berger n'a pu toucher son rival aussi souvent avec sa droite, mais ses coups de gauche ont eu un effet presque aussi bon.

Berger a gagné toutes les rondes, excepté la première, la troisième et la dixième. Dave a eu l'avantage au premier assaut et au dixième. Le troisième a été nul.

Al Castilloux, un jeune poids coq, frère de Dave, a perdu un match de six rondes contre Frankie Kid Anselme, un New-Yorkais de 120 livres. Castilloux pesait 120 livres et demie.

Dans un autre combat de six assauts, Doug Marsh, de Montréal, a obtenu la décision sur Howard Clark, un nègre de New-York. Marsh a envoyé son adversaire au plancher pour huit secondes à la première ronde et après cela sa victoire a été nulle.

Clark a de nouveau tombé sous l'un des coups de Doug, au quatrième engagement.

Le frère de Doug, Joe Marsh a livré un combat intéressant à Wesley Ferrell, un autre noir de la Nouvelle-Orléans, au troisième combat de la soirée, de 10 rondes.

A la semi-finale, qui a été disputée après le combat principal, Harry Gerson et Katsumi Marioka se sont livrés le combat le plus ardent de la soirée. Gerson a cependant mérité la décision grâce à la puissance supérieure de ses coups.

Le baseball INTERNATIONALE

Rochester 4, Montréal 1. Baltimore 2, Jersey City 1. Buffalo 5, Toronto 2. Syracuse à Newark jouée plus tôt.

	G.	P.	P.C.
Newark	105	42	714
Montréal	80	66	548
Baltimore	75	71	514
Syracuse	76	73	510
Buffalo	74	76	493
Rochester	71	80	470
Toronto	62	86	419
Jersey City	49	98	333

AUJOURD'HUI

Montréal à Toronto (9 h. p.m.). Baltimore à Newark. Syracuse à Jersey City. Rochester à Buffalo.

NATIONALE

Brooklyn 5, New-York 1. New-York 9, Brooklyn 2. Saint-Louis 8, Chicago 2. Pittsburgh 1, Cincinnati 0. Boston 5, Philadelphie 3.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
New-York	86	41	677
Détroit	76	53	589
Chicago	76	56	576
Boston	68	60	531
Cleveland	67	60	528
Washington	62	67	481
Philadelphie	41	86	323
Saint-Louis	38	91	295

AUJOURD'HUI

Boston à New-York. Cleveland à Détroit. Washington à Philadelphie. Seules parties au programme.

Cochrane signe de nouveau avec les Tigers

Détroit, 10. — Gordon S. Mickey Cochrane a signé un contrat comme gérant des Tigers de Détroit pour 1938 et 1939 et a commencé à se préparer pour partir pour l'Europe, où il terminera sa convalescence, à la suite d'une fracture du crâne. Cochrane ne jouera cependant pas durant ces deux années.

Walter O. Briggs, président des Tigers, a déclaré que Cochrane avait l'intention de ne plus jouer. Il sera probablement remplacé sur la liste actuelle, s'il le désire.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Les semi-finales de Forest Hills

Forest Hills, 9. — (P.A.) — Les favoris au tournoi de Forest Hills, à l'exception de Mlle Alice Marble, éliminée hier, se dirigent d'un pas déterminé vers la finale. Hier après-midi, Don Budge, Frankie Parker, chez les messieurs, et Jadwiga Jedrzejowska, Helen Jacobs, chez les dames, ont emporté facilement, en manches consécutives, leurs rencontres de quart de finale, et ont rejoint en semi-finale ceux et celles qui avaient triomphé mercredi.

Le roi actuel des courts, Don Budge, parut à son meilleur contre Joe Hunt, 19 ans, champion junior des Etats-Unis, l'éliminant prestement en trois sets de 6-1, 6-2, 6-4, en 51 minutes, conservant ainsi son record de ne pas avoir perdu de set à ce tournoi. Don passa à travers le premier set en 10 minutes, en force, et continua son plan pour s'emparer du second en 21 minutes. Il ralentit momentanément son allure, et Hunt en profita pour s'adjuger une avance de 4-1 au troisième set. Mais Budge, se mettant à l'oeuvre, fut admirable de virtuosité en prenant les cinq parties suivantes, avec la perte de cinq points seulement.

John Van Ryn n'a jamais rabattu autant de lobs qu'au cours de son match avec Parker. Comme résultat de cette tactique, Johnny smasha la plupart de ces lobs dans le filet, mais dans le deuxième set, il vint à un cheveu de prendre ce set, ayant réussi plusieurs merveilleux rabattages. Le deuxième set dura une heure. Le score fut de 6-2, 12-10, 6-2. Quand Parker ne l'oblat pas, il servait à Johnny de mystifiants chops dans le genre de ceux de Mlle Helen Jacobs.

Mlle Jacobs dut effectuer un retour sensationnel dans le premier set de son match avec Kay Stammers, l'Anglaise sauteuse d'Angleterre. L'Anglaise menait 5-1, dans ce set, mais Helen lutta courageusement, évita une couple de points de set, pour s'emparer des six parties suivantes, et du set à 7-5. Elle continua à bien jouer dans le set suivant, gagnant les deux premières parties. Mlle Stammers en prit deux, puis Mlle Jacobs se rendit à 5-2, concéda la huitième partie à Kay, et cassa le service de l'Anglaise pour prendre le deuxième set à 6-3. Le score fut donc de 7-5, 6-3.

La Polonaise Jadwiga Jedrzejowska fut trop puissante pour Mary Hardwick, d'Angleterre. Son prodigieux forehand, qu'elle entremêla de magnifiques coups amortis, lui donna une victoire en deux sets de 6-4, 6-2.

Aujourd'hui, le jeune Bobby Riggs, qui rencontre le baron Gottfried Von Cramm dans une semi-finale, a des chances de devenir une vedette internationale, par une victoire sur l'as allemand. Dans l'autre match masculin, Budge et Parker, qui ont ramené la coupe Davis aux Etats-Unis, en viendront aux prises.

Anita Lizana, du Chili, rencontre la sensationnelle Dorothy May "Dodo" Bundy, qui a éliminé la favorite Alice Marble, et Jadwiga Jedrzejowska s'attaque au vétéran Helen Jacobs.

TOURNOI DU BARREAU

Voici le résultat des deux seules rencontres jouées hier soir au club Canadien:

Me W. J. J. Meredith défait Me P. G. Michaud, 3-6, 9-7, 7-5.

Me A. E. Laverty défait Me Paul Smith, 6-2, 6-2.

Le tournoi se continuera lundi soir.

Watt et Wilson au club N.A.A.A.

C'est sur les courts du club M.A.A.A. munis de puissants réfecteurs que s'ouvrira ce soir le deuxième match annuel entre Québec et Ontario.

Ce soir quatre simples et deux doubles seront joués, programme qui sera répété demain soir. Les Ontariens arrivent à Montréal à midi et se rendront immédiatement au club pour se familiariser avec le terrain. Ross Wilson, étoile des visiteurs, est à Montréal depuis mardi, de retour de Forest Hills, et a pratiqué quotidiennement au club Mount Royal.

Le combat de jéudi au Forum

Tous les détails préliminaires en vue de la séance de boxe de jeudi soir prochain au Forum alors que Florian LeBrasseur et André Lenglet en viendront aux prises avec Tommy Farr comme arbitre, ont été complétés hier.

Après avoir obtenu un permis de promoteur la semaine dernière, Armand Vincent, machemaker des Entreprises Vincent Inc., a hier après-midi, à l'assemblée spéciale de la commission fait les dépôts requis et tout est maintenant complété en vue de cette séance à l'exception des combats sur lesquels Armand Vincent travaille actuellement.

Vincent a déclaré qu'il était fort confiant de compléter son programme en fin de semaine. André Lenglet continue toujours à afficher une belle tenue à l'entraînement de même que Tommy Corbett et Orville Drouillard qui sont tous deux au camp d'entraînement de Lenglet au Cap Saint-Jacques.

Coups de circuit

Hier: Solters, Indiens; Averill, Hale, Indiens; R. Ferrell, Sénateurs; Haddon, Brucker, Moses, des Athlétiques; Connors, White Sox; Phelps, Dodgers; DiMaggio, Bees, un chacun.

Les meneurs: DiMaggio, Yankees; 40; Greenberg, Tigers, 35; Gehrig, Yankees, 33; Fox, Red Sox, 33; York, Tigers, 31; Ott, Giants, 30.

Totaux: Américaine, 710; Nationale, 560. Total: 1,270.

Le tournoi de St. Andrews

Club St. Andrews, Toronto, 10 (P.C.) — "Lighthorse" Harry Cooper, l'un des meilleurs linksmen d'Amérique, et Leo Diegel, trois fois vainqueur de l'omnium canadien, ont pris les devants au club St. Andrews avec un score de 67, dans la première journée du tournoi annuel pour la coupe Seagram.

Diegel a manqué un putt de six pieds au 18e trou, qui lui aurait donné un score de 66, près du record de 65 établi par Paul Runyan l'an dernier. Mais Leo n'était pas découragé, heureux d'avoir réussi au cours de sa randonnée plusieurs putts de 20 à 30 pieds.

Lawson Little, le champion de l'an dernier, éprouva de la difficulté à résoudre le problème des 6685 verges du parcours. Son 74 était à 7 coups des meneurs.

Ed. Oliver, de Wilmington, Del., et Billie Burke, de Cleveland, O., suivaient Cooper et Diegel de près avec un 69. Vic Ghezzi, de Deal, N.Y., et Ed. Dudley, de Philadelphie, venaient ensuite avec 70. Le champion omnium des Etats-Unis, Ralph Guldahl, n'était pas très loin avec un score de 71.

Les meilleurs représentants du Canada furent Bobby Aiston, d'Ottawa, et R. H. Green, de Kingston, Ont., avec chacun 72. Ce score fut réussi par Willie Goggin, de San Francisco, Jimmy Hines, de Garden City, N.Y., Horton Smith, de Oak Park, Ill., et Jimmy Thompson, de Shawnee-on-Delaware, Pa.

A 73 se trouvaient groupés quatre Canadiens: l'amateur Phil Farley, de Montréal, Art. Hulbert, de Toronto, Stanley Horne, d'Ottawa, et Lloyd Tucker, de Kitchener, Ont. Farley obtint le meilleur score chez les amateurs. Jules Huot, de Québec, et Ernie Wakelam, d'Ottawa, enregistrèrent un score de 74.

Semi-finales à Winnipeg

Niakwa Country Club, Winnipeg, Man., 10. (P.C.) — Après une journée de surprises, deux sauteuses de Winnipeg, une de Toronto, et une de Vancouver, ont atteint la ronde semi-finale au tournoi "fermé" pour le championnat du Canada.

Mlle Heather Leslie, de Winnipeg, âgée de 19 ans, a battu en deuxième ronde la Montréalaise Nora Hankin par un trou au 8e. Puis dans l'après-midi, elle eut raison de Margaret Esson, de Rose-Town, Sask., après un match sensationnel, qui se termina au 19e trou.

Elle rencontrera aujourd'hui Mlle Winifred Evans, de Vancouver, dans l'une des semi-finales. Mlle Evans a corasé dans l'après-midi, Mme Eric Phillips, de Toronto, par 5 à 4, puis a éliminé dans l'après-midi Mme Gordon Komant, de Winnipeg, par 2 trous au 18e.

Mme John Rogers, de Winnipeg, qui remporta la semaine dernière le championnat omnium canadien, a mérité de jouer en semi-finale en triomphant en deuxième ronde de Mlle Douglas Laird, de Winnipeg, par un trou, et en troisième ronde de Mlle Dorothy Holmes, de Truro, N., par 2 et 1.

Mme Rogers s'attaquera aujourd'hui à Willo Love, de Toronto. Mlle Love a causé une surprise en éliminant deux championnes provinciales. Mme J.-D. Pearce, de Montréal, championne du Québec, par 2 trous au 18e, et de Mme E.-E. Jackson, de Vancouver, championne de la Colombie Britannique, par 2 et 1.

Tournoi de la N.A.T.A.

C'est lundi, le 13 septembre prochain, qu'aura lieu au club Grove-Hill, à Lachine, le sixième tournoi annuel de la Montreal Automobile Trade Association.

Liste des officiers du tournoi: Cecil R. Evans, président général; W.T. Stapells, vice-président; Adels-tan Lévesque, secrétaire-trésorier; Jack Emo, en charge des billets; Paul Turgeon, vice-président en charge des billets; Hector Lange-math et handicap; Raymond Perrault, comité des prix, et George Clermont, publicité.

Les joueurs de la classe "A" recevront des handicaps de 1 à 20, et ceux de la classe "B", de 21 à 27. Un total de 114 prix seront distribués à l'issue de ce tournoi.

Le tournoi, qui commence à 9 heures de l'avant-midi, est ouvert à tous les membres de la M. A. T. A. et leur personnel.

Le combat de jéudi au Forum

Tous les détails préliminaires en vue de la séance de boxe de jeudi soir prochain au Forum alors que Florian LeBrasseur et André Lenglet en viendront aux prises avec Tommy Farr comme arbitre, ont été complétés hier.

Après avoir obtenu un permis de promoteur la semaine dernière, Armand Vincent, machemaker des Entreprises Vincent Inc., a hier après-midi, à l'assemblée spéciale de la commission fait les dépôts requis et tout est maintenant complété en vue de cette séance à l'exception des combats sur lesquels Armand Vincent travaille actuellement.

Faits divers

Un agent tue un suspect d'un coup de revolver

Un agent du service de nuit de la police municipale, le sergent-défectif Bédard a tué presque instantanément d'une balle de revolver, la nuit dernière, vers 2 heures, Charles Goudreau, 29 ans, sans domicile connu, qui refusait d'obéir à l'ordre d'arrêter qu'il venait de recevoir. Depuis un bon moment, les détectives poursuivaient Goudreau, qui était en automobile, et ils avaient déjà tiré en l'air trois coups de revolver avant de diriger leurs armes sur lui. Au lieu de ralentir, Goudreau venait de peser sur l'accélérateur quand il fut atteint en pleine poitrine, et expira presque sur le coup. L'automobile était attendue par les détectives qui avaient été informés qu'elle était pour passer chargée de marchandises volées. Les détectives découvrirent qu'elle était chargée de sacs de charbon.

Acquitté d'une accusation de parjure

St-Hyacinthe, 10 (D.N.C.) — M. Irénée Geoffrion, de St-Charles sur Richelieu, a été acquitté ici de l'accusation de parjure, par le magistrat de district Emile Marin. Geoffrion était accusé de s'être parjuré le 19 juillet dernier, aux élections municipales de St-Charles, en affirmant sous serment qu'il était contribuable-propriétaire. Le juge renvoya la plainte, portée par M. Aimé Voghel, candidat à la mairie de la paroisse, parce que le président de l'élection en assermentant Geoffrion, ne s'était pas servi de la formule prévue en pareil cas, par l'article 275 du Code municipal.

Les désordres de Marieville

St-Hyacinthe, 10 (D.N.C.) — Lew Leibovitch, de Montréal, et Napoléon Charbonneau, de Marieville, accusés de désordres ouverts à Marieville, ont comparu devant le magistrat de district Emile Marin, qui les a libérés. Il appert que la preuve contre eux n'était pas suffisamment établie. Ils avaient été arrêtés sur accusation d'avoir attaqué, avec d'autres turbulents, sept employés de la John B. Stetson Company of Canada, qui étaient à prendre leur repas à l'hôtel Bessette, de Marieville. M. Medcoff, de Greenfield, Ont., qui fut arrêté en même temps et pour les mêmes raisons, a comparu devant le magistrat Marin. Jugement dans son cas sera rendu samedi.

Excursions du C. N.

M. O.-A. Trudeau, agent du service des voyageurs pour la région de Montréal, annonce des excursions en fin de semaine, à Ottawa, région des Laurentides, Kingston, Sorrel, Rawdon et Massena.

Samedi, un train d'excursion quittera la gare Bonaventure à 8 h. 15 du matin, à destination d'Ottawa. Un autre train quittera la même gare à 12 h. 30 p.m., à destination d'Ottawa, Arnprior, Renfrew et Pembroke. Un autre train d'excursion quittera la gare Bonaventure, dimanche matin, à 8 h. 50 pour Ottawa.

Montréal recevra la visite, en fin de semaine d'excursionnistes de Sherbrooke, Victoriaville, Garneau, Grand'Mère, Joliette, Shawinigan et de plusieurs autres endroits du nord-est de Montréal.

La Faculté de philosophie

L'Université de Montréal rappelle à la jeunesse que les cours de la Faculté de Philosophie commenceront la semaine prochaine. Ces cours s'adressent à ceux qui veulent se préparer à voir clair dans les problèmes modernes. On peut s'y inscrire en vue d'un diplôme d'études philosophiques ou, si l'on est déjà bachelier es arts, en vue de la licence et du doctorat. Cette faculté donne ses cours le soir pour mieux répondre aux besoins. Les étudiants d'autres facultés y

Chute du franc hier

Il touche un nouveau bas depuis 1926, à 3.62 1/2 cents

(D'après les dépêches)

Le franc français est tombé hier d'abord sur le marché de Londres, puis sur celui de New-York. Il a touché le taux le plus bas depuis 1926; il a baissé de 9 15/16 points à 3.62 1/2 cents. La baisse a été continue jusqu'à la fermeture, où l'on a enregistré le plus bas taux de la journée. L'office de contrôle du franc a fait quelques tentatives pour enrayer la chute, mais il a abandonné la tâche parce qu'il aurait dû absorber de trop forts montants. Cette chute à l'automne était prévue, car le franc n'a pu être maintenu pendant l'été que grâce à une forte demande touristique. Avec la fin de cette demande l'on prévoyait que la balance commerciale défavorable persisterait fin faire sentir son influence. Le plus bas taux antérieur depuis 1926 était celui du 22 juillet dernier, 3.71 3/8 cents. C'est une chute de plus de 3 cents depuis septembre 1936, soit environ 45 pour cent de l'ancienne parité: 6.6335 cents.

Diocèse de Québec

Nominations

ecclésiastiques

Québec, 10. — Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque:

M. l'abbé Numa Boulet, aumônier de l'hôpital Saint-Joseph de la Rivière-du-Loup, a été nommé curé de Sainte-Perpétue de L'Islet, en remplacement de M. l'abbé Maximilien Gendron, qui s'adonnera au ministère de la prédication; Monsieur l'abbé Joseph Hudon, vicaire à Saint-Joseph de Beauce, a été nommé curé de Saint-Cyprien, en remplacement de M. l'abbé Joseph Poulin, démissionnaire pour raisons de santé;

M. l'abbé Aurèle Hudon, aumônier de l'hôpital Laval, a été nommé aumônier de l'hôpital Saint-Joseph de la Rivière-du-Loup;

M. l'abbé Henri Garant, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec, a été nommé aumônier de l'hôpital Laval;

M. l'abbé Rosaire Turcotte, du Séminaire de Québec, a été nommé aumônier de la maison provinciale des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, à Québec;

M. l'abbé Arthur J. Robert, vicaire à Saint-Augustin, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec;

M. l'abbé Léopold Plante, vicaire à Saint-Jean-Port-Joli, a été nommé vicaire à Notre-Dame de Grâce de Québec;

M. l'abbé Marc Couillard-Després, vicaire à Saint-Pamphile, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Port-Joli;

M. l'abbé Eugène Mathieu, du Séminaire de Québec, a été nommé vicaire aux Saints-Martyrs-Canadiens de Québec;

M. l'abbé Alphonse Fortier, du Collège de Lévis, a été nommé vicaire à Notre-Dame-de-Recouvrance de Québec-Ouest;

M. l'abbé Albert Nollé, vicaire au Saint-Esprit, a été nommé vicaire à Saint-Pascal de Maiserets;

M. l'abbé Alphonse Marcoux, vicaire à Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup, a été nommé vicaire à St-Alphonse de Thetford;

M. l'abbé Joseph Carrier, au repos, a été nommé vicaire à Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup;

M. l'abbé Stanislas Paradis, vicaire à Saint-Henri, a été nommé vicaire à Saint-Gregoire de Montmorency;

M. l'abbé Alonzo Lemay, du Collège de Lévis, a été nommé vicaire à Saint-Ferdinand de Mégantic.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

A. — Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield, de Joliette et de Saint-Jean-de-Québec:

Saint Nom de Marie, Patronne de ces quatre diocèses, Double 1^{er} cl. avec octave (Ornements d'or ou blancs). Messe: Vultum, avec Gl. et Cr.; 2^e or. du dim. XVII^e seulement; préface de la Sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux Ile Vépres mém. du dim.

B. — Dans les diocèses de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke:

Solennité de la Sainte Vierge, double 2^e cl. (blanc). Messe: Salve au 8, avec Gl. et Cr.; 2^e or. du dim. XVII^e seulement; préface de la Sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux Ile Vépres chantées seule mém. du dim.

AU PRONE

On annonce: Dim. prochain, pèlerinage pour les morts au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal. Beaucoup de paroisses de campagne feront aussi cette pieuse cérémonie.

Mardi, vendredi et samedi prochain: 4 temps de l'automne: maigre et jeûne R. 103;

Dim. prochain, solennité libre de N.-D. des Sept-Douleurs.

Aujourd'hui, dans les dioc. de Valleyfield et de Saint-Jean-de-Québec, on fera la collecte pour l'oeuvre des séminaristes. Dim. prochain, on fera la collecte, dans le dioc. de Saint-Hyacinthe, pour le Patronage Saint-Vincent de Paul, et dans le dioc. de Joliette, pour les séminaristes.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'avis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de

J. A. DESY,

(Limité)

Qualité supérieure

Montréal

L'encombrement du marché Bonsecours

Il est dû au manque d'espace — Il faut dégager — Projet qui rendrait plus utile le tunnel de la rue Saint-Claude — Ceux qui ont recommandé le maintien et l'agrandissement de ce marché

Hier soir, poste CKAC, de 7 h. 45 à 8 h., l'Association des propriétaires et des hommes d'affaires du quartier Ville-Marie poursuivait sa série de causeries radiophoniques sur la question du marché Bonsecours. C'est d'actualité puisque le conseil municipal doit se prononcer incessamment sur un projet d'agrandissement partiel du marché Bonsecours. Notre camarade Emile Benoit a prononcé la causerie d'hier soir.

Sa conclusion, c'est qu'il faut procéder au plus tôt à l'agrandissement et à l'amélioration du marché Bonsecours. Plusieurs commissions municipales ont déjà étudié la question du marché. Toutes en sont venues à la conclusion que le marché Bonsecours doit non seulement subsister, mais s'améliorer. Il en coûte déjà \$80,000 à la ville de Montréal pour s'être fait dire par des experts et des techniciens que le site du marché Bonsecours ne devait pas être changé.

Encombrement

L'encombrement actuel de la place Jacques-Cartier est assez évident, dit M. Benoit, pour qu'on l'admette sans hésiter. Les jours d'affluence, c'est un tel entassement que la circulation se trouve bel et bien ankylosée sur le marché même et dans toute la zone qui l'entoure. La rue des Commissaires, la rue Saint-Paul et les autres rues qui débouchent sur celles-ci débordent alors de camions, de voitures et de charrettes. Cette affluence n'est-elle pas la preuve la plus claire que le marché Bonsecours est nécessaire? Son utilité, sa nécessité se démontrent par la fréquentation dont il est l'objet. Ce n'est cependant pas l'affluence, le grand nombre de marchands et des chalandes, des vendeurs et des acheteurs, qui cause principalement l'encombrement. C'est le manque d'ordre, conséquence du manque d'espace.

Le grand urbaniste anglais sir Raymond Unwin, de passage à Montréal, ces jours derniers, proposait une conférence devant le Rotary Club. A ce qu'il dit, il serait possible de loger toute la population du Canada, douze millions d'habitants, dans des villes-jardins, dont la densité ne dépasserait pas dix familles par acre et qui ne couvriraient dans l'ensemble qu'une superficie relativement restreinte, quelques centaines de milles carrés. M. Unwin pourrait, si on l'en croit, loger toute la population du Canada sur un territoire moins vaste que celui de l'île de Montréal. Mais l'urbanisme, avec ses principes d'ordre — le premier et le plus grand principe de l'urbanisme, c'est que chaque chose soit à sa place — déterminerait les quartiers pour l'habitation, le commerce, pour l'habitation familiale, amènerait chacun de façon suffisante et convenable, suffisante surtout. L'urbanisme ne permettrait pas l'embouteillage qui se pratique à l'heure actuelle place Jacques-Cartier et aux abords de cette place. Le marché Bonsecours, dit la valeur commerciale paraît suffisamment indiquée par la fréquentation des vendeurs et des acheteurs, recevrait sans retard les dégagements qu'il faut.

Montréal n'a pas encore de plan d'ensemble mais dans le cas du marché Bonsecours rien n'empêche que l'on ne procède selon les données de l'urbanisme. Des dégagements peuvent justement se pratiquer sans difficulté, à la place Jacques-Cartier, et sans qu'il en coûte de grands frais à la ville.

Les recommandations

En 1925, une commission échevinale, composée de MM. J. N. Drummond, J.-H. Bédard, Arthur Anggrignon, Walter A. Watson, Georges Vandellac et J.-V. Desaulniers, étudiait la question. Dans son rapport, recommandait l'agrandissement du marché Bonsecours, "de façon à accommoder un plus grand nombre de cultivateurs et de marchands et partant de mettre fin à l'encombrement qui existe audit marché."

En 1930, la ville désignait deux commissions, une commission technique et une commission d'urbanisme. L'une et l'autre coûtèrent \$40,000 au trésor municipal. Elles étaient composées d'experts. La commission technique, formée le 26 novembre 1930, de MM. S.-A. Baulne, président, ingénieur professeur à l'École polytechnique;

Le tunnel Saint-Claude

Deux tunnels percent déjà la butte qui se trouve entre la rue Craig et les rues Saint-Paul et des Commissaires. C'est le tunnel de la rue Berri et celui de la rue Saint-Claude. Ce dernier est pratiquement inutilisé et inutilisable à l'heure qu'il est. Tunnel qui ne débouche nulle part, si ce n'est en plein engorgement de la circulation, rue Saint-Paul.

Le projet actuel pour l'amélioration du marché Bonsecours, projet sur lequel le conseil municipal devra incessamment se prononcer, donnerait sa pleine valeur au tunnel de la rue Saint-Claude, le ferait déboucher non plus dans une sorte de cul de sac, d'impasse mais sur une place assez vaste; tout l'espace actuellement occupé par des immeubles dont l'exploitation et la démolition ne coûteraient pas tellement cher puisque leur évaluation municipale, terrains et bâtisses, n'est que de \$304,200.

Cet espace, en utilisant la démolition entre la rue Notre-Dame et les rues Saint-Paul et des Commissaires, il sera possible d'en doubler la superficie par l'établissement, au niveau de la rue Notre-Dame, d'une plate-forme qui servirait à la fois de toit à l'étage en dessous et de surface à l'étage en dessus.

Améliorer ainsi le marché Bonsecours, est-ce que ça ne serait pas y attirer une affluence plus grande, accentuer, aggraver la congestion de la place? Des gens l'ont prétendu. On l'a affirmé. Il est clair que l'espace pour un marché public à Bonsecours est limité. Mais de l'espace disponible, l'on n'a jamais su, l'on n'a jamais voulu tirer le parti qu'il faut. En face de l'hôtel de ville, on laisse perpétuer un état de choses dont les Montréalais devraient avoir honte. Il serait pourtant si facile d'y remédier! C'est l'ordre qui manque.

Les marchands

L'amélioration projetée et qui devrait enfin se produire, aurait pour effet de mettre un peu d'ordre en ce quartier où tout est actuellement sens dessus dessous. L'amélioration du marché Bonsecours, son agrandissement, après tout bien minime, ne peuvent déterminer une augmentation de l'affluence des marchands.

ralchers. L'expérience démontre au contraire que si les marchands continuent de fréquenter Bonsecours, parce que c'est le marché central qu'il faut à Montréal, le nombre des marchands diminue constamment sur la place. Et cela s'explique facilement. Les statistiques municipales indiquent que Bonsecours n'a jamais reçu plus de 1074 marchands à la fois. Il n'y a même que cinq jours par année où le marché réunit plus de mille marchands. La tendance est plutôt à l'amoindrissement de la fréquentation du marché Bonsecours et pour diverses causes. Un bon nombre de marchands livrent directement leurs produits à des épiciers et à des bouchers qui sont leurs clients réguliers; d'autres vendent leurs produits par l'intermédiaire de marchands à commission; enfin l'organisation coopérative fait du progrès. La Coopérative des Jardiniers-Marchands a déjà son local au coin de la place Jacques-Cartier et de la rue Saint-Paul; les enchères de l'Union Catholique des Cultivateurs ont lieu régulièrement, au Board of Trade. La Coopérative Fédérée de Québec fait aussi un gros chiffre d'affaires.

Il n'y a pas de danger de voir augmenter l'embarras du fait de l'augmentation du nombre des marchands. C'est plutôt le contraire qui se produira. Mais l'embarras existera, même avec un nombre décroissant de marchands, si l'on ne prend les moyens de rendre la circulation possible dans la zone du marché Bonsecours.

A l'heure qu'il est c'est l'embouteillage. On ne sait pas se servir de la place. Un millier de marchands y causent un encombrement indescriptible, à tel point qu'ils empiètent sur la propriété privée du voisinage et la déprécient. Le même nombre, même un nombre plus grand de marchands pourraient fréquenter le marché Bonsecours, à la condition que l'accès d'entrée et de sortie en soit facilité. C'est ce que démontre la mise à exécution du projet qui est présenté sous la forme d'un plan et qui devrait être adopté d'urgence.

Strictement, il ne peut être question de désaffecter le site du marché Bonsecours. Il y a d'abord le fait que la place Jacques-Cartier a été donnée à la ville, en pur don, selon un acte passé en 1803, devant le notaire Biron. Le don a été fait à la condition bien expresse que la ville de Montréal entretienne une place de marché public à cet endroit. Supprimer la place Jacques-Cartier, ça sera supprimer le marché Bonsecours. La place Jacques-Cartier est non seulement partie intégrante mais partie essentielle du marché Bonsecours.

La ville de Montréal voudrait-elle remettre la place Jacques-Cartier aux héritiers des donateurs de 1803? Cela ne se fera pas et pour cause.

L'on a bien pu toujours remettre, au gré des fantaisies locales, du nord, de l'est et de l'ouest, l'agrandissement pourtant nécessaire du marché Bonsecours. Ce marché reste toujours et le même problème du marché Bonsecours se pose toujours.

Le mandamus de Saint-Martin est maintenu

La ville devra payer les frais de la cause

M. le juge Chase-Casgrain, de la Cour supérieure, a décidé hier que la ville de Montréal aurait dû accorder le permis de salle de danse que lui demandait Albert Saint-Martin, il a maintenu le bref de mandamus requis par Saint-Martin contre la ville et a condamné celle-ci à payer tous les frais de la cause. Il ne s'agissait d'ailleurs plus que d'une question de frais dans cette affaire, l'année du permis que l'on demandait était expirée, la salle de danse est restée ouverte pendant cette année, et Saint-Martin a abandonné depuis cette exploitation.

Le juge a dit que la ville n'a pas prouvé qu'elle avait une raison satisfaisante de refuser le permis; le directeur de la police n'a pas témoigné pour dire quelles raisons il avait de refuser sa recommandation pour l'émission du permis. Le procureur de la ville a allégué une requête signée par le curé de la paroisse et un grand nombre de paroissiens, mais le juge considère que cette requête non assermentée, et dont les allégations n'ont pas été vérifiées par le directeur de la police, ne constitue pas un motif suffisant de refus du permis, et que d'autre part Saint-Martin avait lui aussi obtenu un grand nombre de signatures sur une requête pour l'obtention du permis.

M. l'abbé C.-H. Jeannotte

Saint-Hyacinthe, 10 (D.N.C.) — On nous informe par courrier que M. l'abbé Charles-Henri Jeannotte, curé de la paroisse de Notre-Dame, North Adams, Mass., vient de célébrer le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale. M. Jeannotte, qu'on croit être le doyen du clergé franco-américain, est curé de Notre-Dame, de North Adams, depuis 43 ans. Le jubilaire est originaire de Belœil, comté de Verchères, fils de Pascal Jeannotte, cultivateur, et de Rosalie Chagnon. Né le 12 novembre 1854, il est aujourd'hui âgé de 83 ans et 10 mois. Après ses études au Petit Séminaire de Marieville, il fut ordonné à Saint-Hyacinthe par S. E. Mgr. Louis-Zéphirin Moreau, quatrième évêque de notre diocèse, le 27 août 1877. Il fut d'abord professeur au Séminaire de Marieville, de 1877 à 1881; fit du ministère pendant 2 ans, tant aux Etats-Unis qu'au Canada; revint à son collège en 1883 pour le quitter une seconde fois et devenir curé de Saint-Joseph de Shelburne Falls, où il construisit l'église actuelle. Nommé curé de Notre-Dame de North Adams, en 1894, il y exerce son ministère depuis.

Assistant de Mgr Richard

On annonce la nomination de M. l'abbé Charles Vinet, maître de cérémonies à la basilique-cathédrale pendant plusieurs années, à la cure de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Verdun. Il agira comme assistant de Mgr Richard.

M. l'abbé Paul Touchette, nouveau prêtre, succède à M. l'abbé Vinet à l'archevêché.

Nouveautés françaises

- PSYCHIATRIE PASTORALE par le Dr S. Bless. Volume de 200 pages 1.60
- LA VIE PECHERESSE par le R. P. H. D. Noble, O.P. Volume de 425 pages 1.50
- AU PAYS DE LA TERREUR ROUGE — du feu, du sang sur l'Espagne, par André Zwingelstein, illustrations. Volume de plus de 250 pages 1.25
- L'HOMME ET LE CLIMAT par André Misenard — préface de Dr Alexis Carrel, volume de 270 pages 1.00
- PROBLEMES DE LA SEXUALITE, ouvrage écrit en collaboration (pour les spécialistes). Volume de plus de 300 pages 1.00
- UN SAINT PARMIS LES SAUVAGES par le R. P. Francis Talbot, S.J. — Vie d'Isaac Jogues — Volume de plus de 300 pages 90
- LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN ESPAGNE, illustrations. Volume de 190 pages 75
- LA POUDRE HUMAINE par Georges LeFevre, Volume de 220 pages 75
- QUELQU'UN M'ATTEND par Frieda Stadler. Volume de plus de 200 pages 60
- Service de Librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

La lettre des évêques espagnols

ELLE PARAITRA DANS LA COLLECTION DU "DOCUMENT" — IL FAUT LA REPANDRE A PROFUSION — DONNEZ TOUT DE SUITE VOS COMMANDES

La lettre des évêques d'Espagne à leurs collègues du monde entier, dont l'importance est capitale, paraîtra bientôt en brochure, sous couverture de papier fort, dans la collection du "Document". Ce sera le moyen de lui assurer, par delà la publication dans le journal, une diffusion nouvelle et considérable. Or il importe que cette pièce soit connue du plus grand nombre de gens possible; car, partout, elle dissipera des erreurs et, rétablira la vérité.

Que tous ceux qui veulent participer à cette salutaire propagande veuillent donc bien adresser — et le plus tôt possible — leurs commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est; à Montréal. Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur réception. Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine (franco). Au cent, \$7.00, (et non point \$7.50, comme il a été dit par erreur); au mille, \$50 (port en plus dans les deux cas). Toute commande à l'unité et à la douzaine doit être accompagnée d'une remise correspondante.

ACHETE BIEN QUI ACHETE CHEZ

DUPUIS

Messieurs, profitez de ce prix de vente pour acheter vos souliers d'automne

Nouveaux SOULIERS

pour hommes, pour jeunes gens et pour collégiens

Plus de 3,000 paires en vente... Chevreau noir, veau noir ou brun de qualité supérieure. Aussi cuir grenu genre souliers anglais. Tous des modèles absolument nouveaux pour l'automne.

3.98

Modèles Blucher ou Balmoral. Semelles de cuir, diverses épaisseurs.

Pointures: 4 à 12 — largeurs AA, A.B.C. D.E.

DUPUIS — rue-dachausse (centre)

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

Le Système Budgétaire DUPUIS

(timbres de crédit)

fonctionne depuis plus de deux ans à la grande satisfaction de notre clientèle.

C'est un système facile et accommodant. Lorsque votre crédit est établi à notre bureau, vous recevez un livret de timbres. En présentant ce livret dans les différents rayons du magasin, vous recevez en échange la marchandise que vous désirez. Aucun délai, aucune attente — vous apportez cette marchandise avec vous ou vous la faites livrer tout comme un achat au comptant.

20% comptant, 4 mois pour payer.

Demandez des renseignements à notre BUREAU DU SYSTEME BUDGETAIRE au sixième étage.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir. gér.
ARMAND DUPUIS, sec.-gér.

Mort de Mme P.-G. Martineau

Mme Emma Charbonneau, veuve du juge P.-G. Martineau et mère de Me Jean Martineau, c.r., est décédée à la demeure de celui-ci, hier, à l'âge de 69 ans.

Lui survivent son fils Jean et cinq filles: Mmes Gaston Lapierre, J.-W. Bain, André Chaput, Miles Martineau et Simone Martineau; un petit-fils, Gilles Lapierre.

Le service aura lieu lundi matin, à 9 heures, à l'église St-Louis-de-France. Le cortège se mettra en route à 8 h. 45 a.m., de la demeure de M. Jean Martineau, 286, Carré St-Louis.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille.

M. Leduc, deuxième vice-président

Saint-André-sur-Mer, 10. — M. Frank M. MacPherson, ministre des Travaux publics de la Colombie anglaise, succède à M. A. S. MacMillan, ministre de la Voirie de la Nouvelle-Ecosse, comme président de la Canadian Good Roads Association. M. MacMillan devient président honoraire.

Au nom du maire de Montréal, M. Arthur Gaudry a invité l'association à tenir son prochain congrès à Montréal et le nouveau président a proposé la ville de Victoria en Colombie anglaise.

Les autres titulaires élus sont: premier vice-président, M. T. B. McQueen, ministre de la Voirie de l'Ontario; deuxième vice-président, M. François Leduc, ministre de la Voirie du Québec; troisième vice-président, M. A. A. Dysart, premier ministre du Nouveau-Brunswick et ministre des Travaux publics; quatrième vice-président, M. Charles M. Dunn, ministre de la Voirie de la Saskatchewan; secrétaire-trésorier, M. Geo. A. McNamee, de Montréal.

VAUT 2 FOIS SON PRIX

QUALITÉ QUANTITÉ

12 ONCES

5¢

LEPSI-COLA

RAFRACHISSANT ET SAIN

STIMULE ET RAFRACHIT